



## SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Luis Echeverría Alvarez, président des Etats-Unis du Mexique .....	1
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Khaddam (République arabe syrienne) ..	5
Discours de M. Nase (Albanie) .....	9
Discours de M. Vásquez Carrizosa (Colombie) .....	17

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

*Allocution de M. Luis Echeverría Alvarez,  
président des Etats-Unis du Mexique*

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Luis Echeverría Alvarez, président des Etats-Unis du Mexique, et je l'invite à prendre la parole.

2. **M. ECHEVERRIA ALVAREZ** (Président des Etats-Unis du Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je veux tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement mexicains, vous féliciter cordialement de votre élection; cette élection est méritée, et elle nous garantit l'impartialité et l'efficacité nécessaires au traitement judicieux des différents points qui seront examinés pendant cette session.

3. Le Mexique conserve sa foi en notre organisation malgré les déboires qu'elle a connus, parce qu'elle continue de contribuer — bien plus qu'il n'est coutume de le reconnaître — à l'évolution de la communauté internationale et parce que, en dépit des différences idéologiques ou économiques entre les nations, elle encourage le dialogue permanent dans un climat d'égalité juridique.

4. Le Mexique est le produit d'un vaste métissage ethnique et culturel qui nous rattache à diverses civilisations. Nous avons accédé à l'indépendance, il y a 150 ans, à une époque caractérisée par le rajustement des sphères de domination mondiale. Par la suite, plus d'un siècle durant, notre intégrité territoriale a été constamment menacée; nous avons connu des invasions étrangères, perdu une grande partie de notre territoire, et assisté au pillage systématique de nos ressources. L'histoire de notre république reflète dans une large mesure la lutte qu'a menée le peuple mexicain pour mettre fin à l'héritage du colonialisme et éviter l'ingérence extérieure dans les affaires nationales. Notre origine et les circonstances difficiles de notre développement ont fait de nous un pays jaloux de sa liberté et de celle de tous les peuples de la Terre.

5. De ce fait, notre politique internationale repose sur ces principes immuables : la proscription de l'emploi de la force, la solution pacifique des différends, la non-intervention, l'égalité juridique des Etats et la libre autodétermination des peuples.

6. Ce n'est pas simple coïncidence si nous avons participé avec enthousiasme aux travaux des Nations Unies depuis le début, et si nous avons scrupuleusement rempli nos engagements dans le respect rigoureux des idéaux qui sont la base de l'Organisation.

7. Ma présence en cette assemblée a pour but de réaffirmer l'adhésion du Mexique aux principes des Nations Unies et d'exprimer la certitude qu'a mon pays d'assister bientôt à l'avènement d'une authentique démocratie internationale, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

8. Les points inscrits à l'ordre du jour de cette vingt-sixième session ont une importance considérable pour le présent et pour l'avenir.

9. Se souvenant de sa révolution pour l'indépendance, le Mexique est profondément préoccupé par le sort des millions d'humains qui, dans diverses régions du monde, n'ont encore pu conquérir leur liberté.

10. Comme depuis 1945 nous sommes en faveur du caractère universel de l'Organisation, on comprendra aisément notre satisfaction face à l'accroissement constant du nombre de ses membres, lequel est passé de 51 à 130 avec l'adhésion du Bhoutan, du Qatar et de Bahreïn.

11. Ce principe d'universalité connaîtra un progrès remarquable quand seront accueillis à cette session les représentants d'un pays — la République populaire de Chine — qui réunit sur son territoire le quart de la population mondiale, et quand ce pays aura pris la place qui lui revient au Conseil de sécurité. Il sera également nécessaire de reconnaître l'indivisibilité juridique de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la nation chinoise.

12. Si la paix est la première des valeurs indispensables à la coexistence humaine, il en découle qu'il faut absolument procéder au désarmement, nucléaire en premier lieu. Le Mexique a énergiquement collaboré aux travaux accomplis en faveur du désarmement dans toutes les instances où nous étions présents et plus particulièrement en cette Assemblée et dans le Comité compétent.

13. De plus, persuadés que l'exemple est le meilleur des prêches, nous avons mis toutes nos forces à mener à bien l'entreprise visant à proscrire l'emploi des armes nucléaires en Amérique latine, qui a abouti à la signature du Traité de

Tlatelolco. Grâce à cet instrument latino-américain, il existe aujourd'hui une zone militairement dénucléarisée qui couvre près de 7 millions de kilomètres carrés et compte environ 120 millions d'habitants. A ce sujet, nous remercions M. Thant qui, dans l'introduction à son rapport de cette année sur les travaux de l'Organisation, lance un nouvel appel à toutes les puissances nucléaires — appel justifié que mon pays avait déjà lancé et que je réitère très énergiquement ici — pour qu'elles garantissent l'inviolabilité de cette zone en signant et ratifiant le Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco [A/8401/Add.1, par. 196].

14. La lutte armée qui a eu lieu au Moyen-Orient au printemps 1967 a créé un grave problème dont la solution n'incombe pas exclusivement aux parties directement affectées, mais aussi à tous les membres de la communauté internationale; en effet, tout porte à conclure que ce conflit représente la plus alarmante possibilité de confrontation entre ce qu'il est convenu d'appeler les superpuissances. Nous persistons à croire que la résolution 242 (1967) qu'a approuvée à l'unanimité le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 est l'instrument qui permettra de trouver une solution définitive à ce conflit explosif.

15. Stagnant de la grave situation créée par la présence en Inde de plusieurs millions de réfugiés pakistanais, le Mexique demande à la communauté internationale de conjuguer ses efforts pour trouver, le plus vite possible, une solution qui permette à ces victimes de retourner dans leurs foyers.

16. La mer, qui géographiquement nous sépare, doit juridiquement nous unir, et c'est pourquoi nous devons nous efforcer de mettre au point à son sujet un code systématique, uniforme et équitable.

17. Les deux principaux problèmes que devra résoudre la prochaine conférence sur le droit de la mer sont peut-être l'établissement d'un régime des fonds marins et la détermination de la largeur des eaux territoriales. L'étude du premier devra être fondée sur les 15 principes approuvés l'année dernière par l'Assemblée générale [résolution 2749 (XXV)], et plus particulièrement sur celui qui qualifie lesdits fonds marins de patrimoine commun de l'humanité.

18. Nous reconnaissons la validité des préoccupations de plusieurs pays frères d'Amérique latine qui revendiquent une largeur des eaux territoriales supérieure à 12 milles, dans le but justifié d'utiliser au bénéfice de leurs habitants les ressources chaque jour plus nécessaires à leur subsistance et d'éviter que des pêcheurs de pays éloignés ne viennent les prendre. Il est temps de définir comme il convient l'intérêt spécial que présente pour un Etat côtier le maintien de la productivité des ressources se trouvant dans les mers qui le bordent et, par conséquent, la faculté souveraine qu'il a d'instituer des terrains de pêche exclusifs ou préférentiels.

19. Les problèmes de l'environnement et du développement ne peuvent être résolus par l'action isolée d'un pays quelconque, ni même par l'action conjointe d'un groupe de nations. Ils exigent une mobilisation générale puisque, en dernière analyse, il s'agit de protéger le vrai protagoniste du drame qui nous occupe : l'homme.

<sup>1</sup> Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, 1968, No 9068).

20. On ne peut donc mettre en doute la portée de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm l'an prochain; non seulement on y analysera la possibilité de coordonner les efforts, mais on devra tenir compte d'un fait essentiel, à savoir que la plus grande partie de la surface terrestre et de l'atmosphère se trouve en dehors des limites de la juridiction des Etats, et donc que sa préservation exige des accords internationaux.

21. Les problèmes variant d'une région à l'autre et même d'une ville à l'autre, les solutions à y apporter devront s'adapter à des besoins qui, dans tous les cas, sont spécifiques. Souvent l'industrialisation s'accompagne de pollution, mais il ne faudra évidemment pas tenter de freiner le processus de développement et encore moins d'adopter aucune mesure visant à retarder le progrès industriel dans des pays économiquement faibles.

22. La structure politique actuelle est radicalement différente de ce qu'elle était il y a un quart de siècle dans le monde. A l'ombre d'une paix armée et en une époque d'incertitude et de crainte s'est accéléré le processus de libération de nombreux pays autrefois assujettis par le colonialisme.

23. Je forme des vœux pour qu'à l'ère de décolonisation politique que nous avons vécue succède une ère de décolonisation économique, illustrée par le partage du progrès entre les nations et par une action commune et efficace de ces dernières en vue de trouver une solution aux problèmes qui nous concernent tous.

24. La stratification déséquilibrée de la communauté mondiale est le fait d'un processus historique selon lequel un groupe de nations a eu très tôt accès aux bienfaits de la civilisation moderne. La lutte pour le pouvoir des pays les plus développés a été accompagnée d'une répartition des avantages qui découlaient de leur position privilégiée, et de l'établissement de systèmes d'exploitation qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

25. Nous courons maintenant le risque que, dans la recherche de nouveaux équilibres, prévalent les intérêts partiels, à utilité limitée, sur la volonté de coopération à long terme. Une seule voie pour éviter ce risque : celle de la vérité et de la raison, dont la tribune est ici.

26. Les nations pauvres doivent, ensemble, jeter les bases et délimiter les frontières sur lesquelles et dans le cadre desquelles elles pourront participer dignement à la vie de la communauté mondiale car, pour elles, les relations internationales ne se traduisent pas en domination mais en autonomie et en développement. Ces pays rejettent les théories anachroniques du pouvoir et professent que l'indépendance des nations doit conduire à l'abandon des systèmes oligarchiques et à la création d'une société démocratique au niveau international.

27. Le monde ne connaîtra pas la paix tant que ne seront pas profondément modifiées les relations économiques entre les nations. La menace d'une guerre nucléaire est un risque aussi grave aujourd'hui que l'accroissement des inégalités entre les pays riches et pauvres.

28. Les moyens de communication ont changé les notions de temps et d'espace, et les peuples de toutes races et de

toutes régions découvrent enfin le langage d'une civilisation universelle; les contrastes s'en trouvent accentués, la pauvreté moins tolérable, les injustices de la guerre d'agression et les atteintes à la coopération internationale plus évidentes.

29. Réfléchissons à ce qu'a de négatif le maintien de préjugés qui nous font sous-estimer certains peuples qui diffèrent par la race et la culture des pays puissants; considérons la mesure dans laquelle l'absence de solidarité que représentent des mesures qui défont le travail patient des Nations Unies n'est qu'une forme différente des mobiles qui mènent à la guerre.

30. L'un des grands mérites des Nations Unies est de n'avoir pas jugé de nombreux pays sur leurs antécédents, mais d'avoir su discerner leur évolution future.

31. Luttons pour l'avènement d'une ère économique, sociale et politique et brisons les chaînes de la servitude afin que tous les peuples réalisent au plus tôt leur potentiel créateur. Réorientons vers des voies pacifiques les aspirations légitimes à la liberté, à la santé, à l'alimentation, au foyer, à l'éducation et au plein emploi.

32. Les demandes de la majorité internationale ne doivent pas ne pas être écoutées. Nos peuples cherchent réponse et solution à des problèmes qu'ils connaissent depuis des siècles et qu'ils veulent résoudre rapidement maintenant. Le caractère et l'évolution des transformations qui s'opèrent sur de vastes continents dépendent en grande partie de l'importance que donnent à ces requêtes les nations plus puissantes, et de l'efficacité des mécanismes de coopération.

33. Les antagonismes qui ont caractérisé l'après-guerre disparaissent. Il faut éviter que les frustrations et la réaction contre un manque d'équité ne provoquent dans le monde une nouvelle et radicale scission entre les pays privilégiés et ceux qui luttent pour sortir du sous-développement.

34. Néanmoins, aucun pays ou groupe de pays, si puissant soit-il, ne peut s'arroger la direction exclusive des affaires mondiales et, encore moins, le droit de tutelle sur les autres nations.

35. Nous supportons actuellement les conséquences négatives de systèmes qui, à longue échéance, n'étaient pas prévus pour répondre aux besoins réels de la communauté internationale.

36. La situation économique que traverse notre planète révèle l'existence d'une crise profonde provoquée par la déficience des mécanismes régulateurs institués au terme de la seconde guerre mondiale, qui concilièrent les intérêts des pays les plus forts et établirent un système financier manifestement favorable à une économie dominante.

37. L'inquiétude généralisée que cause aujourd'hui le sous-développement était alors loin d'occuper une place prépondérante dans les organismes chargés d'assurer la paix. Il s'agissait surtout de reconstruire l'économie des pays les plus évolués, de rétablir les courants internationaux et de définir les sphères d'influence politique.

38. Les décisions destinées à créer un monde à la dimension des nations les plus puissantes ne tinrent pas

compte des critères de la majorité, à tel point que les troubles actuels sont dus aux modifications substantielles apportées au niveau économique relatif des pays nantis.

39. La solidarité des nations en voie de développement constitue heureusement aujourd'hui une force politique qui compte pour la mise au point de nouvelles stratégies. Nous savons que chacun des principes énoncés dans le consensus latino-américain de Viña del Mar, les Chartes de Tequendama et d'Alger, la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale est appuyé par des millions d'êtres qui constituent la majorité de l'humanité.

40. La libéralisation des échanges mondiaux a fait l'objet de nombreuses années de négociations ardues. Après l'adoption d'un système de préférences généralisé, nous avons envisagé l'avenir avec un optimisme relatif, bien que le dégrèvement affecte les seules barrières douanières et non les restrictions quantitatives provenant du contingentement des importations.

41. Le principe selon lequel les nations industrialisées accordent des avantages douaniers aux nations plus pauvres, pour que ces dernières puissent leur vendre leurs produits manufacturés à des prix compétitifs, est un pas en avant vers le but de compenser le déséquilibre existant entre les pays à niveaux d'évolution différents. Et ceci d'autant plus que les pays en voie de développement, ne pouvant se priver des biens d'équipement, des machines et des appareils nécessaires à leur progrès, accordent en fait des avantages douaniers à l'importation des produits provenant des nations industrielles.

42. Nous avons assisté récemment à des phénomènes qui contrarient les résultats, modestes mais positifs, acquis à ce jour.

43. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale, en convoquant la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ait mentionné la préoccupation profonde que lui causent les tendances de certains pays développés à intensifier un protectionnisme dangereux pour les intérêts vitaux des pays moins développés et qui empêche d'atteindre les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

44. Je crois qu'il est de mon devoir de signaler que l'imposition d'une taxe additionnelle de 10 p. 100 *ad valorem* sur les importations nord-américaines porte préjudice aux intérêts de mon pays ainsi qu'à ceux de tous les pays en voie de développement. A la course aux armements ne doit pas succéder une course au protectionnisme. Nous avons déjà subi les conséquences des tendances inflationnistes des grandes puissances; aujourd'hui, nous supportons celles du déficit de leur balance des paiements et des phénomènes internes de chômage.

45. Les pays industrialisés ne doivent pas oublier que les barrières douanières, temporaires ou permanentes, non seulement sont injustifiées et inutiles si elles s'appliquent à des pays pauvres, mais ont pour ces derniers des effets nuisibles. La majorité des pays en voie de développement ont déjà une balance déficitaire qui se détériore de plus en plus; leurs produits manufacturés commencent à peine à

s'introduire sur les marchés des nations industrialisées et le seul résultat que pourraient avoir de telles mesures serait de réduire le volume de nos importations.

46. Par ailleurs, depuis de nombreuses années les pays en voie de développement coopèrent avec les Etats les plus industrialisés en les autorisant à investir chez eux et à y réaliser des bénéfices considérables, en étant des clients importants de leurs exportations, et en leur fournissant des matières premières que ces Etats transforment, ce qui leur permet de faire à leur tour du commerce avec d'autres puissances économiques.

47. Le Mexique réitère les principes énoncés dans le Manifeste de l'Amérique latine, consensus unanime des pays membres de la Commission spéciale de coordination latino-américaine adopté lors de sa réunion du 3 au 6 septembre dernier, à Buenos Aires, devant la conjoncture imposée unilatéralement par les Etats-Unis d'Amérique le 15 août dernier.

48. Il réaffirme également son appui des thèses inscrites dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] et qui reprennent en grande partie les principes adoptés par les pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont le nombre a augmenté considérablement.

49. Pour la réorganisation du système monétaire international, l'opinion et les besoins des pays en voie de développement devront faire l'objet d'une attention spéciale. Elle devra, pour être efficace, recueillir l'accord de tous afin que tous se soumettent sans difficulté à ses règles. Elle devra se concevoir non comme un instrument au service des économies les plus fortes, mais comme un facteur d'expansion de l'activité économique, fournissant et assurant des mouvements croissants de capitaux vers les pays qui en ont besoin, aux meilleurs termes et aux meilleurs taux.

50. Notre pays accorde une importance particulière aux échanges de connaissances scientifiques et technologiques, et suit donc avec intérêt les travaux du Groupe intergouvernemental du transfert des techniques. Nous sommes convaincus que le contenu de son rapport contribuera à la définition de politiques nationales et internationales visant à surmonter les obstacles gênant une action publique et multilatérale.

51. Les progrès enregistrés dans le domaine de la coopération économique, même si les résultats ne sont pas spectaculaires et se sont heurtés aux difficultés sérieuses que j'ai mentionnées, ont déjà sans nul doute modifié les principes sur lesquels reposait la théorie du commerce international. Nous espérons que la prochaine session de la CNUCED qui aura lieu au Chili l'année prochaine réussira enfin à concrétiser les points principaux sur lesquels le monde en développement fonde actuellement ses aspirations.

52. Si la coopération multilatérale peut être un facteur de progrès, l'enrichissement de chaque pays sera avant tout le produit des efforts et du sens des responsabilités de celui-ci. Le Mexique, comme tous les pays d'Amérique latine, fait une pénible course contre la montre pour assurer à ses

habitants un meilleur niveau de vie. Ses objectifs portent essentiellement sur la productivité et la modernisation de l'économie agricole et de l'élevage, sur la réorientation de la politique industrielle, la redistribution des revenus, la formation de ressources humaines, l'assainissement des finances publiques et l'accès de tous à l'éducation.

53. L'intégration économique est un instrument collectif pour accélérer le progrès de l'Amérique latine et dont la réalisation doit être l'un des objectifs de la politique nationale de chacun des pays de la région. L'intégration est un processus irréversible et nos peuples savent qu'ils ne peuvent rester en marge de la tendance à la formation de vastes zones économiques, raison pour laquelle le Mexique s'intéresse spécialement à l'établissement de relations économiques plus étroites et plus dynamiques avec tous les pays voisins et frères.

54. Afin d'y parvenir, il faudra tenir davantage compte, entre autres, des accords de complémentarité industrielle des Etats Membres de l'Association latino-américaine de libre-échange, augmenter les marges préférentielles déjà existantes, faciliter la création d'entreprises multinationales authentiquement latino-américaines, essayer de compenser avec d'autres pays de la région nos manques de produits agricoles et d'élevage, et améliorer les mécanismes de financement régional de façon à rendre plus aisée l'exportation d'articles finis et semi-finis à des tiers.

55. Le Mexique renouvelle à cette occasion son appui au processus d'intégration latino-américain et manifeste son désir de le voir se concrétiser en une réalité de taille.

56. Rien ne justifie, à l'heure actuelle, un optimisme exagéré quant à l'avenir immédiat. Mais savoir que des hommes de toutes races, de toutes idéologies, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour créer un ordre juste nous donne espoir et courage. Parmi ces hommes, l'un des plus remarquables est U Thant, notre secrétaire général, qui a consacré à la cause de la paix son intelligence, son esprit de décision et son grand talent de persuasion et de conciliation. Il a annoncé que cette session de l'Assemblée sera la dernière au cours de laquelle il exercera ses hautes fonctions. Je désirerais, à cette occasion, renouveler à U Thant l'hommage que lui rend le Mexique pour les services inappréciables qu'il a rendus aux Nations Unies pendant les 10 dernières années.

57. J'ai passé en revue, aussi brièvement que les circonstances m'y obligeaient, les sujets qui, à mon avis, sont les plus importants parmi ceux, nombreux, qui figurent à notre ordre du jour. Je sou mets ces réflexions à votre considération, et ne saurais trouver meilleur auditoire que cette instance, qui représente par excellence l'opinion mondiale et les aspirations du genre humain.

58. En vous quittant et en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter, je tiens à répéter ici ma confiance et celle de mon peuple en l'avenir des Nations Unies. Notre organisation est à la fois modèle et reflet de l'humanité, et, partant, notre foi en son avenir est parallèle à celle que nous avons en l'homme et son destin.

59. L'histoire est faite d'avances et de reculs, de victoires et de défaites, mais elle débouche toujours sur un surpasse-

ment irréversible. Ce qui s'est réalisé sur le plan interne avec la constitution de l'Etat de droit doit s'obtenir à l'échelle de la communauté internationale, que nous employons tous à édifier. Sa structure idéale est définie dans notre charte constitutive et chacun de ses principes et de ses buts est pour nous un défi que chaque jour il nous faut relever.

60. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président des Etats-Unis du Mexique pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

61. **M. KHADDAM** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*<sup>2</sup>] : Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir, au nom de la République arabe syrienne et en mon nom personnel, à vous présenter nos félicitations et nos vœux les meilleurs à l'occasion de votre élection aux fonctions élevées de Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un témoignage rendu à la position éminente occupée par votre pays, l'Indonésie, auquel mon pays est liée par des liens étroits d'amitié. C'est également un hommage rendu à votre personne et aux principes que vous défendez. Nous sommes certains que, sous votre égide, la présente session examinera les problèmes internationaux en s'attachant à respecter les principes fondamentaux du droit et de la justice consacrés par la Charte des Nations Unies.

62. Nous devons également un hommage tout spécial à M. Hambro, président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, dont les efforts inlassables, le tact et le talent ont contribué au succès de cette session commémorative.

63. Je dois aussi exprimer mon plus grand respect et ma profonde reconnaissance au secrétaire général U Thant qui a guidé l'Organisation mondiale contre vents et marées, avec courage et un grand dévouement au service de l'humanité, ainsi qu'avec une foi très ferme dans la nécessité de défendre les idéaux sur lesquels l'Organisation mondiale a été fondée et d'implanter fermement les principes de paix et de justice dans la communauté mondiale. Nous eussions souhaité que le Secrétaire général cédât aux désirs ardents manifestés par les Membres de l'Organisation des Nations Unies de le voir accepter un nouveau mandat et continuer à servir la communauté internationale ainsi que la cause de la paix et de la sécurité mondiales.

64. J'éprouve également un vif plaisir à féliciter les nouveaux Etats Membres du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar pour leur admission récente au sein des Nations Unies. Cela confirme que la victoire des peuples, petits et grands, qui luttent pour se libérer de la domination coloniale est inévitable. Mon pays, qui, comme Bahreïn, le Qatar et l'Oman, appartient aux peuples arabes qui luttent pour la paix et la libération, souhaite aux trois nouveaux Etats progrès et prospérité.

65. Les Nations Unies, nées il y a plus de 25 ans à la suite de la catastrophe de la seconde guerre mondiale, ont pu

faire face à des crises très graves, relever des défis et confirmer d'année en année l'inévitabilité de la victoire de la lutte des peuples.

66. Les Nations Unies ont agi pour endiguer l'agression; elles ont fait des efforts pour mettre fin au colonialisme, promouvoir le développement économique, diminuer la tension internationale et encourager la paix; elles ont réussi à conclure un accord pour arrêter la prolifération des armes nucléaires<sup>3</sup> et ont entamé des pourparlers fort utiles sur la question du désarmement général et complet.

67. Mais toutes ces réalisations satisfont-elles les besoins urgents de l'humanité? Répondent-elles vraiment aux aspirations des peuples? Des peuples qui luttent pour exister et survivre voient leur existence et leur survie sérieusement menacées. Des peuples qui aspirent à la paix et à la justice souffrent de l'agression et de l'occupation. Des peuples qui luttent pour assurer leur simple subsistance voient leurs richesses usurpées et leurs ressources exploitées par la domination impérialiste sous son ancienne comme sous sa nouvelle forme.

68. La crainte des malheurs de la guerre, la crainte de la perte de la liberté à la suite de la domination et de l'occupation, la crainte des peuples de se trouver sans foyer et réduits à la famine — tels sont les dangers qui menacent l'humanité et pèsent sur son avenir. Ce sont ces dangers qui montrent qu'il faut lutter pour faire respecter les dispositions de la Charte et les droits les plus élémentaires de l'homme.

69. La République arabe syrienne, qui lutte aux côtés des autres peuples pour obtenir la libération et pour assurer un avenir meilleur à ses citoyens, a participé à la création de l'Organisation des Nations Unies et à la rédaction de sa charte. Comme les autres participants, elle espérait que cette charte assurerait l'avènement d'un monde meilleur — un monde libéré du colonialisme, de la domination, de l'exploitation et du sous-développement. De plus, la Syrie a fait de grands sacrifices pour contribuer à la réalisation de cet objectif comme en témoignent ses états de services tant à l'intérieur des Nations Unies qu'à l'extérieur de l'Organisation.

70. La fidélité inébranlable de la Syrie aux principes des Nations Unies a fait d'elle l'objet de toutes sortes de pressions et menaces allant du blocus économique à l'agression directe et à l'occupation.

71. La République arabe syrienne croit que la bataille pour la libération est une et indivisible et ne peut être remportée que grâce à la lutte commune de tous les peuples du monde. Nous croyons également que le combat pour la paix ne pourra atteindre son objectif que par une lutte sans relâche pour mettre fin définitivement à toutes les formes de colonialisme; nous croyons que la lutte contre le sous-développement ne sera efficace et fructueuse que si tous les peuples unissent leurs efforts et coopèrent à cet effet.

72. La Syrie, par conséquent, réaffirme son appui à la lutte héroïque du peuple du Viet-Nam, qui lutte pour son unité, sa libération, l'autodétermination et l'évacuation de

<sup>2</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

<sup>3</sup> Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe].

toutes les troupes étrangères de sa patrie. Nous croyons que le plan en sept points présenté par le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud constitue la seule façon de résoudre la question vietnamienne. Nous condamnons l'intervention américaine au Cambodge contre le gouvernement légal du président Sihanouk. Nous appuyons la lutte du peuple de l'Indochine contre l'agression impérialiste des Etats-Unis, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité dans le Sud-Est asiatique. Le peuple de Corée doit pouvoir réaliser l'unité de son pays et exercer son droit indiscutable à l'autodétermination. Nous exigeons l'évacuation de toutes les troupes étrangères du territoire de la Corée du Sud et la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, dont l'existence même constitue une grave ingérence dans les affaires intérieures de la Corée.

73. La République arabe syrienne souhaite instamment voir préservée l'unité du Pakistan et voir maintenue la paix au Pakistan oriental, afin de permettre le retour des réfugiés dans leurs foyers et le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région, d'autant que le Président du Pakistan, M. Yahya Khan, a invité tous les réfugiés à revenir chez eux.

74. La République arabe syrienne a toujours appuyé la lutte des peuples d'Afrique contre la discrimination raciale dans toutes les parties du continent africain. Nous condamnons la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud ainsi que l'occupation illégale de la Namibie. Nous appuyons la lutte du peuple du Zimbabwe contre la domination raciste de la minorité usurpatrice. Nous appuyons les mouvements de libération de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et de toutes les autres régions d'Afrique soumises à la domination coloniale; nous appuyons la lutte qu'ils mènent contre les forces colonialistes étrangères qui menacent la sécurité de l'Afrique. Appuyer cette lutte constitue, à nos yeux, un devoir sacré qu'exigent la destinée commune des peuples et la dignité de l'humanité.

75. Le peuple arabe de Syrie, qui a lutté contre l'occupation impérialiste, contre les crimes du colonialisme et contre la brutalité toute nazie de l'agression sioniste au Moyen-Orient, réaffirme sa solidarité à l'égard des peuples de l'Afrique qui luttent contre la discrimination raciale et l'intervention impérialiste en Afrique pour décider de leur propre destinée. La solidarité du peuple arabe et des peuples d'Afrique dans une lutte commune assurera, nous en sommes certains, la défaite de l'ennemi commun et de son idéologie raciste sioniste qui est fondée sur la haine, le mal et le génocide.

76. La République arabe syrienne appuie le principe de l'universalité de la représentation à l'ONU et croit que le respect de ce principe renforce l'Organisation mondiale. De fait, la paix mondiale ne saurait être sauvegardée si on laisse les préjugés politiques l'emporter sur les principes de la Charte des Nations Unies.

77. La République arabe syrienne a été l'une des premières nations à avoir plaidé la restauration des droits légitimes de la République populaire de Chine, en tant que seul véritable représentant du peuple chinois autorisé à occuper le siège de la Chine aux Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que le bien-fondé de cette position a été de plus en plus largement reconnu en 1971.

78. Croyant au principe de l'universalité de la représentation et souhaitant renforcer l'Organisation mondiale, nous appuyons l'admission des Etats qui se sont montrés respectueux des principes de la Charte des Nations Unies, tels que la République démocratique allemande, la République démocratique du Viet-Nam et la République populaire démocratique de Corée. Leur admission consoliderait les forces qui défendent la liberté et la paix. Nous croyons que les Nations Unies n'atteindront pas l'efficacité voulue et ne revêtiront pas le caractère réellement international qu'elles doivent avoir si les peuples de ces Etats, qui représentent un potentiel humain, culturel et économique immense, continuent de se voir refuser la qualité de Membre de l'ONU.

79. La victoire des peuples qui luttent pour la liberté, l'égalité et le respect des principes de la Charte des Nations Unies restera un objectif très lointain tant que l'on n'arrivera pas à surmonter et à éliminer le lourd héritage des siècles de domination coloniale. Le sous-développement économique et social que les pays en voie de développement ont hérité de la période coloniale constitue une menace permanente pour les peuples de ces pays. L'indépendance de ces peuples ne sera réelle que lorsque disparaîtront la pauvreté et l'ignorance et que sera comblé l'écart gigantesque qui sépare les pays développés des pays en voie de développement. Cet écart terrible constitue un danger grave et permanent pour la paix du monde. Telles sont certaines des considérations de base qui nous ont amenés à appuyer, tant aujourd'hui que par le passé, l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

80. La poursuite de ces objectifs n'a pas été facile et s'est toujours heurtée à l'impérialisme mondial, l'ennemi le plus acharné de la liberté et du développement des peuples. Malgré les pressions diverses auxquelles elle a été soumise, malgré même l'agression directe, la République arabe syrienne a réussi à libérer son économie et à utiliser efficacement ses ressources, grâce à la coopération de pays amis qui comprennent que les relations internationales doivent être fondées sur le respect mutuel de la dignité et de la souveraineté nationales des pays. Nous croyons que la bataille pour la libération économique, laquelle n'est pas moins importante que la libération politique, exige la coopération pleine et entière et la solidarité totale de toutes les forces de libération dans le monde entier.

81. Afin de servir une cause commune et des intérêts communs, la Syrie a établi des relations de coopération amicale avec les forces de libération d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Nous avons aussi maintenu des liens étroits avec les pays socialistes, qui ont appuyé la juste cause des peuples et nous ont porté assistance sur la base d'une coopération sincère. La République arabe syrienne est prête à nouer des relations de coopération avec tous les pays qui croient au droit des peuples à la souveraineté et à la libération.

82. Luttant pour réaliser l'unité du peuple arabe, la République arabe syrienne, en coopération avec la République arabe d'Egypte et la République arabe libyenne, a constitué une fédération qui satisfait les aspirations des masses arabes à l'unité et à la libération et qui favorise le développement de l'économie des Etats de la fédération.

83. La nouvelle Fédération de républiques arabes représente une nouvelle force politique capable de se défendre contre l'agression. La Fédération est une force nouvelle qui appuie la lutte des peuples et de tous les mouvements de libération dans le monde entier. La Fédération représente une force qui recherche la paix et l'amitié avec tous les peuples qui croient en la dignité de l'homme et en une paix fondée sur la justice et l'équité.

84. Chaque année, l'Assemblée générale examine la crise explosive du Moyen-Orient qui menace non seulement la sécurité de la région, mais aussi la paix du monde. Au cœur de cette crise se trouve la cause du peuple arabe de Palestine qui a été dépouillé de tous ses droits, pourtant confirmés par la législation internationale ainsi que par les conventions et résolutions des Nations Unies. Cette crise n'est pas autre chose que l'agression impérialiste sioniste contre le peuple de Palestine ainsi que contre tout le peuple arabe, agression qui se poursuit sans relâche depuis plus d'un demi-siècle.

85. Cette enceinte et cette tribune ont été le témoin de condamnations répétées d'Israël pour des actes d'assassinat collectif et de génocide. La majorité des Etats Membres de l'ONU se sont associés à ces condamnations, comme le prouvent les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes et comités des Nations Unies. Aucun Etat Membre n'a un casier judiciaire, aux Nations Unies, plus chargé de crimes et de violations qu'Israël.

86. L'existence d'Israël en tant qu'entité installée en Palestine depuis 1948 constitue la continuation et l'expansion de la présence coloniale illégale qui avait dominé le pays au moyen du Mandat. Dès les premiers jours de son existence, Israël, comme avant la naissance de cet Etat les bandes terroristes sionistes, s'est livré aux pires atrocités. Depuis qu'il a succédé à la domination coloniale britannique en Palestine, Israël a violé toutes les règles internationales, tous les principes humains et tous les codes de moralité. Son programme et la logique qui l'inspire ont compris le meurtre et l'assassinat, dont le personnel des Nations Unies même n'a pas été épargné; le massacre de civils désarmés, à la manière des nazis, et le déracinement d'un peuple tout entier. Tous les crimes commis par les nazis des temps modernes et par les envahisseurs barbares des temps anciens l'ont été par Israël, qui a violé toutes les règles et conventions du droit international.

87. Dans cette enceinte elle-même, à plusieurs occasions, la voix des représentants des autorités sionistes a défié l'autorité des Nations Unies et averti l'Organisation mondiale qu'Israël ne tiendrait aucun compte des résolutions de notre organisation, quand bien même elles seraient adoptées presque à l'unanimité, si elles ne répondaient pas aux desseins israéliens et à la logique sioniste de l'agression.

88. Le peuple arabe de Palestine a été arraché à ses foyers pour faire place à un Etat de colons, fondé sur une idéologie raciste qui exige en système la discrimination motivée par la race, la couleur et la religion et qui allie la folie des nazis aux pratiques criminelles des régimes minoritaires de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud.

89. Le régime sioniste créé en Palestine a adopté, en coopération avec l'impérialisme mondial, une politique

d'agression et d'expansion territoriale qui a arraché un million et demi de réfugiés arabes à leurs foyers et, plus récemment, a déraciné plus de trois quarts de million de personnes des régions occupées de trois Etats Membres : la Syrie, l'Egypte et la Jordanie. Cette politique a pour but de maintenir les populations de la région dans un état de sous-développement et de désunion. Les documents des Nations Unies et les rapports officiels reflètent cette sombre image d'Israël.

90. Le monde a été conduit au bord d'une guerre mondiale quand Israël s'est placé à l'avant-garde d'une agression tripartite lancée contre l'Egypte en 1956. Israël a encore failli jeter le monde dans une autre guerre mondiale lorsqu'il a lancé en 1967, contre trois Etats arabes, son attaque-surprise sioniste, expansionniste et impérialiste. A la suite de son agression de 1967, Israël a reçu l'ordre de se retirer de tous les territoires occupés. Depuis lors, Israël a été condamné pour avoir livré des attaques sauvages et humaines, aériennes et autres, loin dans les territoires arabes, provoquant la mort d'écoliers innocents, d'ouvriers et d'ouvrières travaillant dans leurs mines. Israël a également été condamné pour les crimes qu'il a commis dans toutes les parties des territoires occupés : crimes contre des civils, contre des enfants, des femmes, des vieillards; crimes contre les Lieux saints historiques; crimes contre les sentiments des chrétiens et des musulmans du monde entier.

91. Pour être précis, je dirai que le nombre des résolutions et décisions sur le conflit arabo-israélien et sur la question de Palestine qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, par les principaux organes des Nations Unies et par les institutions spécialisées — UNESCO et OMS — depuis la première décision ordonnant le cessez-le-feu en date du 6 juin 1967 jusqu'à maintenant s'élève à 54. Ces résolutions et décisions ont, d'une part, affirmé tous les droits des Arabes et, d'autre part, confirmé le mépris total d'Israël à l'égard de ces droits et sa volonté délibérée d'ignorer tous les principes posés par la Charte. C'est là une situation qui justifierait l'exclusion d'Israël de notre Organisation mondiale conformément à l'Article 6 de la Charte. Pour être précis, j'ajouterai que, sur les 54 résolutions dont j'ai parlé, il en est 14 qui "condamnent" ou "condamnent fortement" ou "condamnent spécifiquement Israël" pour "violations flagrantes" de la Charte, c'est-à-dire, notamment, pour ses attaques contre les pays arabes, son refus d'appliquer la quatrième Convention de Genève<sup>4</sup> et ses violations des droits de l'homme. Dix-neuf de ces 54 résolutions "déplorent", "déplorent profondément", "déplorent fortement" ou "notent avec profond regret le refus d'Israël" de coopérer à la mise en oeuvre de résolutions spécifiques ou "invitent instamment le Gouvernement d'Israël" à appliquer la Charte.

92. Il n'y a pas de limite à l'arrogance et au cynisme d'Israël. Israël ne cesse de saper l'autorité des Nations Unies et d'essayer de les empêcher d'exercer leur responsabilité en matière de maintien de la paix et de l'ordre mondiaux. Cette arrogance s'est encore manifestée la semaine dernière au Conseil de sécurité, après l'adoption, le 25 septembre, d'une résolution sur Jérusalem qui, entre autres, invite

<sup>4</sup> Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. (12 août 1949).

instamment Israël à rapporter toutes les mesures et dispositions précédentes" visant à annexer la partie arabe de Jérusalem. Le représentant d'Israël, avec arrogance, a déclaré que son gouvernement rejetait cette résolution. Le lendemain, le Cabinet israélien a publié une déclaration dans le même sens. Enfin, la semaine dernière, jeudi, cette enceinte de l'Assemblée générale a été le théâtre d'une nouvelle preuve de cette désinvolture lorsque, à la 1946ème séance, le Ministre des affaires étrangères des autorités de Tel-Aviv a demandé à l'Organisation mondiale d'abandonner son autorité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'abandonner, directement ou indirectement, ses responsabilités à l'égard de l'agression et de l'expansion sionistes au Moyen-Orient.

93. L'Europe avait été le témoin d'un tel mépris des pactes et accords internationaux à la veille de la seconde guerre mondiale lorsque retentissaient les déclarations des chefs nazis, qui ont entraîné leur pays et le monde entier dans la seconde guerre mondiale qui a infligé d'indicibles souffrances à l'humanité. Voilà pourquoi l'ONU et ses Membres sont priés de mettre fin au cynisme et au mépris des responsabilités, qui menacent aujourd'hui la paix et la sécurité du monde.

94. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, fidèle à ses arguments fallacieux et à l'habitude sioniste bien connue de déformer les faits, a parlé de ce qu'il a appelé la situation des Juifs en Syrie. Je n'ai guère besoin de réfuter ses allégations car les membres de la communauté juive de Syrie sont des citoyens syriens. Ils vivent non seulement mieux que les Arabes d'Israël, qui sont considérés comme citoyens de troisième classe, ou les Arabes des territoires occupés, mais même certainement mieux que les Juifs d'Orient établis en Israël. Qui n'a pas lu récemment les récits de la révolte de ces malheureux Juifs orientaux qui, attirés par la propagande sioniste, ont émigré en Israël? Ceux-là ont pu voir par eux-mêmes ce qu'il en coûte de vivre dans une société européenne sioniste et raciste reposant sur la discrimination de couleur, de race et de croyance. Nous ne pensons pas que les autorités sionistes puissent dissimuler aux yeux du monde la tragédie des Juifs orientaux établis en Israël. Les mouvements de "Panthères noires" en Israël, leurs grèves et manifestations continuelles, ne sont que le début de l'érosion de cette société raciste.

95. En outre, la propagande israélo-sioniste – ignorant totalement la volonté du monde et la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales – s'est efforcée sans relâche de présenter l'agression israélienne contre les Etats arabes comme un conflit entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique au Moyen-Orient. Une telle tentative vise à lier complètement les Etats-Unis et leurs intérêts à l'agression israélienne et au désir de l'Etat expansionniste israélien de s'étendre encore au détriment des terres arabes. C'est une situation explosive parce qu'elle vise à précipiter finalement le monde entier au bord d'une troisième guerre mondiale afin de protéger l'expansionnisme et l'agression d'Israël.

96. Nous répétons par conséquent encore que toute solution qui consisterait à récompenser l'agresseur ne peut être qu'une incitation à de nouvelles agressions. C'est là un jeu dangereux qui menace la sécurité de la communauté mondiale. Des créations artificielles s'appuyant sur le

racisme et l'agression ne peuvent être durables, quel que soit l'arsenal d'armes offensives destructrices dont elles disposent.

97. L'histoire nous enseigne sans l'ombre d'un doute que les victoires initiales des agresseurs ont toujours conduit à leur défaite. L'agression israélo-sioniste contre les peuples arabes du Moyen-Orient ne connaîtra pas une fin plus glorieuse que l'agression nazie contre l'Europe et le reste du monde.

98. Israël n'aurait pu poursuivre cette agression sioniste impérialiste, que le monde a si largement condamnée, sans l'appui des Etats-Unis d'Amérique qui lui a permis d'abord de commettre l'agression, puis de la développer. L'alliance entre les Etats-Unis et Israël, entre l'impérialisme et le sionisme, dirigée contre le peuple déraciné et spolié de Palestine ainsi que contre l'ensemble du peuple arabe qui aspire à la paix, est une menace à tous les peuples du monde épris de paix et de liberté. Comme telle, elle dessert les intérêts des Etats-Unis en les sacrifiant aux desseins agressifs des sionistes.

99. La prétendue "diplomatie silencieuse en vue d'un règlement au Moyen-Orient" que les Etats-Unis proclament être leur politique n'est en réalité rien qu'une manifestation de leur désir d'offrir à l'agresseur le "silence" dont il a besoin pour jouir des fruits de son agression et pour consolider son contrôle sur les territoires occupés en y établissant de nouvelles colonies et en expulsant les habitants.

100. Il est regrettable, en vérité, que les Etats-Unis d'Amérique, pays qui, au cours des deux derniers siècles, a donné naissance à de grands héros de la liberté – Washington, Jefferson, Benjamin Franklin et Abraham Lincoln –, deviennent aujourd'hui le principal fournisseur d'armes employées pour commettre une agression contre les peuples du monde qui veulent la liberté et l'indépendance. Il est regrettable, en vérité, que les Etats-Unis d'Amérique, qui ont produit la Déclaration d'indépendance et la première déclaration des droits de l'homme de l'histoire moderne, deviennent aujourd'hui une force d'oppression employée pour menacer la liberté des peuples et appuyer des violations des droits de l'homme.

101. L'expulsion en masse de leurs foyers et de leurs terres dont les habitants arabes des hauteurs de Golan, de la rive occidentale de Jourdain, de Gaza, du Sinaï et de Jérusalem ont fait l'objet est un crime épouvantable qui devrait émouvoir la conscience de l'humanité et l'inciter à agir pour sauver la paix et la sécurité du monde, qui se trouvent menacées.

102. Les autorités israéliennes ont poussé si loin leur mépris de la communauté internationale qu'elles en sont venues à proclamer ouvertement leurs intentions coloniales à l'égard des territoires arabes occupés, dont le Ministre de la défense israélien a récemment réclamé l'annexion à Israël, et ont déclaré qu'Israël devrait donc se considérer comme le "gouvernement permanent" de ces territoires.

103. Les actes sionistes d'agression et d'expulsion ont réduit la population arabe de Palestine au statut de réfugiés.



En ne rendant pas justice à ces réfugiés et en considérant avec indifférence leur sort tragique, la communauté mondiale a allumé l'esprit de résistance dans leurs tentes déchirées et a converti le peuple sans foyer et dépossédé de Palestine en résistants qui luttent pour défendre les droits que la Charte des Nations Unies a reconnus comme appartenant à tous les peuples.

104. La lutte de la résistance palestinienne est une lutte pour le droit à l'autodétermination. Le droit international reconnaît ce droit et consacre la lutte menée pour y parvenir. Car en vérité c'est un droit pour la réalisation duquel tous les peuples du monde représentés dans cette organisation, y compris les Etats-Unis d'Amérique, ont lutté. C'est un droit reconnu par le droit international et par les chartes, y compris la Déclaration américaine d'indépendance. C'est, par conséquent, le droit inaliénable du peuple de Palestine que l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu à maintes reprises et a affirmé dans des résolutions qu'elle a adoptées lors de différentes sessions et, plus particulièrement, lors de la vingt-cinquième session commémorative.

105. La République arabe syrienne souhaite appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le grand danger que l'agression persistante d'Israël constitue pour la paix non seulement au Moyen-Orient mais dans le monde entier. La communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités historiques à l'égard du maintien de la paix mondiale en mettant rapidement fin à cette agression.

106. La République arabe syrienne a adopté à l'égard de la question palestinienne et de l'agression continue d'Israël une attitude ferme et constante, qui repose sur les principes et les dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que sur les droits inaliénables de l'homme.

107. Deux conditions s'imposent pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient : premièrement, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à recouvrer ses terres et sa patrie et à exercer librement son droit à l'autodétermination; deuxièmement, le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces israéliennes des territoires arabes occupés.

108. L'occupation continue de ces territoires constitue un grave danger pour la paix, danger dont les agresseurs sionistes et les forces de l'impérialisme qui appuient l'agression doivent être déclarés responsables.

109. Les forces du monde éprises de liberté et tous les peuples en lutte pour leur libération ont le devoir d'arrêter l'agresseur. Ces forces, en agissant collectivement, peuvent empêcher l'agression, défendre la cause de la liberté et la souveraineté des peuples, et faire régner dans le monde une paix fondée sur la justice et l'équité.

110. M. NASE (Albanie) : La présente session de l'Assemblée générale se réunit au moment où de nouveaux dangers et menaces pour la paix et la sécurité internationales viennent s'ajouter à ceux qui existent déjà, où les problèmes qui préoccupent le monde se compliquent encore davantage. L'agression de l'impérialisme américain a franchi les frontières du Viet-Nam et a déferlé sur toute l'Indochine. Les territoires arabes sont toujours occupés et il ne semble pas que les perspectives de paix au Moyen-Orient soient

plus favorables. Les puissances qui pratiquent les méthodes du colonialisme ancien et nouveau persistent toujours dans leur politique d'oppression et de rapine féroce, de discrimination raciale odieuse et de massacres des patriotes et de la population de couleur. Les deux grandes puissances ont accru les arsenaux de guerre et brandissent les armes aux quatre coins du monde. Jamais peut-être la démagogie et l'hypocrisie des agresseurs au sujet de la "paix" et de la "sécurité" n'ont été aussi effrénées et aussi cyniques qu'aujourd'hui; ils n'ont jamais utilisé tant de moyens et dépensé tant d'énergie pour abrutir l'esprit des hommes et empoisonner leur conscience.

111. Mais les impérialistes et les agresseurs ne se sont jamais heurtés à une résistance aussi forte et résolue de la part des peuples, qui se sont soulevés et luttent pour défendre leur liberté, leur indépendance, leurs droits et leur souveraineté. Un nombre toujours croissant de pays souverains et épris de paix s'opposent à la politique hégémonique d'oppression et d'agression et la repoussent. Les défaites qu'ont subies les impérialistes et les agresseurs ont ébranlé de fond en comble leurs positions. L'isolement international de l'impérialisme américain et de ses alliés ne cesse de devenir toujours plus évident; plus ils s'entêtent dans leur politique visant à exploiter les peuples et à leur ravir la liberté, plus nombreux deviennent leurs échecs et leurs difficultés.

112. Le monde capitaliste est accablé maintenant par une grave crise de son système monétaire, qui est la plus grande et la plus bouleversante de la période d'après la seconde guerre mondiale, ayant pour épicrocentré la crise du dollar américain, qui a provoqué un nouvel état de tension et une grande perturbation dans les rapports entre pays capitalistes, en particulier entre les pays de l'Europe occidentale et le Japon, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, de l'autre. Elle est l'expression et la conséquence inévitable de la crise générale du système capitaliste. Le déclenchement de la crise du dollar américain a entraîné l'apparition, dans toute leur acuité, des profondes contradictions politiques, économiques et sociales, intérieures et extérieures antagonistes, qui rongent les principaux pays impérialistes, et en particulier les Etats-Unis d'Amérique. Ainsi donc, il s'est produit ce que l'on attendait et qui ne pouvait pas ne pas se produire.

113. Face à une situation où la loi du développement inégal de l'économie des pays capitalistes exerce son action inévitable, mis en présence de l'aggravation des contradictions et de la lutte pour des débouchés mondiaux, et par suite de toute leur politique agressive expansionniste dans l'arène internationale, les Etats-Unis d'Amérique ont perdu graduellement bon nombre de leurs positions privilégiées et dominantes dans le monde capitaliste. La politique de domination mondiale, d'agression et de guerre que pratique constamment l'impérialisme américain, la militarisation de l'économie et la course effrénée aux armements, le maintien des bases militaires et de nombreuses forces armées partout dans le monde, l'activité de diversion et de subversion qu'il mène dans tous les continents et les efforts qu'il déploie pour étendre ses tentacules sur l'économie des pays développés et sous-développés, l'ont obligé à faire des dépenses énormes que l'économie américaine n'est pas en mesure de couvrir. La crise du dollar est, sous un certain angle, l'expression économique des défaites politiques de l'impérialisme américain.

114. Afin de faire face aux dépenses colossales qu'ils font pour suivre leur voie expansionniste de domination du monde, les Etats-Unis ont mis en circulation une quantité considérable de dollars tant dans le pays lui-même qu'à l'étranger, et par des menaces et des chantages sur le plan politique, économique et financier contre les autres pays, ils se sont efforcés de maintenir péniblement la valeur nominale antérieure de leur monnaie.

115. Pendant un certain temps, les Etats-Unis d'Amérique ont supporté l'aggravation de l'inflation intérieure et l'amenuisement de leurs réserves d'or, et leurs partenaires se sont résignés à apporter leur contribution pour remédier à la situation difficile du dollar. Mais lorsque les positions privilégiées et dominantes du dollar en tant que monnaie de base dans le système monétaire international ont été mises en danger, le Gouvernement américain a sonné l'alarme et amorcé de nouveaux efforts pour se tirer de la crise sans trop de convulsions douloureuses. Il a proclamé de manière unilatérale les mesures connues de tous, sans demander au préalable le consentement de ses partenaires, en faisant fi des intérêts de ces derniers et des engagements pris en vertu des accords internationaux.

116. La nouvelle politique protectionniste de Nixon, ses pressions sur les autres pays pour les obliger à réévaluer leurs monnaies, etc., sont un défi flagrant lancé aux partenaires des Etats-Unis et un tribut que l'impérialisme américain s'efforce d'imposer aux peuples de ces pays. Les conséquences les plus graves de ces mesures, à savoir l'extension du chômage, la hausse des prix dans des conditions de blocage des salaires, la diminution des dépenses destinées aux services publics et l'accroissement des impôts, pèseront surtout sur les masses travailleuses, dont le niveau de vie baissera encore. Le Gouvernement américain a pris ces mesures non seulement pour prévenir la dévaluation du dollar, mais aussi pour sauver tout le cours de sa politique agressive. Ces mesures impliquent des moyens et des méthodes qui permettent de trouver de nouvelles possibilités pour mener jusqu'au bout les guerres commencées et en préparer de nouvelles, pour spolier et exploiter les autres peuples.

117. La panique qui s'est emparée des finances et de l'économie des pays du Marché commun européen, du Japon et des pays d'Amérique latine, par suite de la crise du dollar, montre clairement dans quelles positions difficiles l'impérialisme américain peut mettre ses partenaires lorsqu'il s'agit de protéger ses propres positions d'hégémonie; elle révèle sur quelles bases précaires sont édifiées les relations entre eux. Il serait naïf de penser que ces pays demeureront sans réaction et qu'ils se soumettront tranquillement au diktat économique des Etats-Unis. Non, ils lutteront eux aussi, ils résisteront pour défendre les positions acquises, leurs intérêts. Tout cela aggravera inévitablement la lutte entre concurrents sur le marché mondial, modifiera les rapports dans le commerce international, entraînera la recrudescence de la lutte des monopoles pour s'emparer de nouveaux marchés. Dès maintenant, on constate que la République fédérale d'Allemagne, le Japon et quelques autres pays, qui sont les plus lésés par les mesures des Etats-Unis, sont en train de manœuvrer pour trouver une issue.

118. Les Etats-Unis d'Amérique, qui se cramponnent à leurs positions dominantes, intensifieront les pressions et les

chantages pour empêcher leurs partenaires d'aller trop loin sur la voie des mesures qu'ils pourront adopter pour leur propre défense, ils multiplieront les efforts pour les effrayer en invoquant le danger du communisme et de la révolution afin de les obliger à se charger de la plus grande partie possible du fardeau en acquérant le maximum de marchandises possible, en particulier des armements, sur le marché américain, en augmentant leurs dépenses militaires et en accroissant leur contribution aux dépenses d'entretien des bases et des troupes américaines se trouvant sur leurs territoires.

119. Considérée dans son ensemble, la crise monétaire actuelle exacerbera toutes les contradictions du monde capitaliste. La crise du dollar portera préjudice, en premier lieu, aux pays économiquement faibles, aux dépens desquels les Etats-Unis cherchent à réaliser des bénéfices. L'inégalité dans leurs échanges ne cessera pas de s'accroître. La crise conduira à l'affaiblissement du potentiel économique des pays capitalistes, à la diminution de la production, à la fermeture des usines, etc. Il est hors de doute que ces pays, chacun pour son propre compte ou bien dans le cadre des différents groupements, résisteront à l'impérialisme américain pour défendre leurs intérêts et leur indépendance nationale, qu'ils s'efforceront de faire face à la situation, et qu'ils s'y prendront en accentuant les rivalités et la concurrence entre eux. La guerre commerciale, qui a déjà commencé, a ses propres lois sauvages, qui sont aussi impitoyables que celles de la guerre proprement dite. L'histoire des conflits passés nous a enseigné que la lutte pour les débouchés a été la base et le prélude des plus grandes conflagrations.

120. Devant cette situation, on se rend compte encore plus clairement des conséquences néfastes que pourraient entraîner les liens étroits avec les Etats-Unis d'Amérique et avec leur économie, qui recèle des conflits et des crises inévitables. Cela confirme une fois de plus à quel point il est important pour tout pays qui tient à son développement libre et indépendant, et en premier lieu pour tout pays en voie de développement, de compter sur ses propres forces et de concentrer ses efforts sur l'exploitation de ses ressources naturelles et de ses possibilités intérieures. Nous ne doutons absolument pas que la situation créée portera à un niveau plus élevé la conscience politique des peuples et des masses travailleuses, qui ne s'inclineront pas devant la nouvelle attaque contre leurs intérêts vitaux, mais sauront en profiter pour assener de plus rudes coups aux positions de l'impérialisme, celui des Etats-Unis en tête, et pour faire progresser leur lutte; il en sera ainsi à coup sûr.

121. Pendant plus de 20 années consécutives, devant l'Assemblée générale, s'est posé le problème du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU et de l'expulsion des représentants de la clique de Tchang Kai-chek de cette organisation, problème dont la juste solution serait d'un grand profit pour la cause des peuples et des Etats épris de paix, pour la paix et la sécurité internationales et, dans une très large mesure, pour le fonctionnement normal de notre organisation même. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie n'a cessé de mettre en évidence depuis longtemps la force immense de la République populaire de Chine et le rôle incontestable qu'elle joue dans le développement mondial actuel, et de souligner que, sans sa participation, on ne peut

résoudre aucun problème important de notre époque. Il a relevé avec une pleine conviction que le monde, et par dessus tout l'Organisation des Nations Unies, ont grand besoin de la République populaire de Chine, et qu'ils ne peuvent se passer de ce grand Etat socialiste qui représente un quart de l'humanité et suit de manière conséquente une politique de paix et de coopération internationales.

122. Les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés, aveuglés par leur profonde hostilité à l'égard du socialisme et du grand peuple chinois, depuis la fondation de la République populaire de Chine en 1949 jusqu'à ce jour, se sont efforcés par tous les moyens de la subjuguer; ils ont suivi contre elle une politique de guerre, ont entrepris des provocations armées et des actes agressifs flagrants et ont mis sur pied autour de ses frontières un vaste réseau de bases et de pactes militaires pour l'enfermer dans un cercle de feu; ils ont organisé contre elle l'embargo et un féroce blocus politique et économique, et ils se sont efforcés de l'isoler sur le plan diplomatique. A ces activités antichinoises se sont ralliés également, ces dernières années, les sociaux-impérialistes soviétiques, qui ont dirigé le fer de lance de leur politique expansionniste contre la République populaire de Chine; ils intensifient sans cesse leur propagande effrénée, pleine de calomnies et d'inventions, et ourdissent des plans agressifs contre elle; ils ont commis des actes de provocations armées et des actes d'agression, et ils concentrent aujourd'hui leurs armées à proximité de la frontière soviéto-chinoise.

123. Mais les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques ainsi que tous leurs collaborateurs ont totalement échoué. La grande Chine va de l'avant à pas de géant et elle a remporté des victoires grandioses dans la révolution socialiste et l'édification socialiste du pays. Elle est maintenant devenue plus forte que jamais; c'est une citadelle inébranlable de la révolution et du socialisme dans le monde; elle soutient puissamment les luttes des peuples pour la liberté et l'indépendance nationale et elle apporte une contribution positive immense au développement des événements dans l'arène internationale. Son prestige et son autorité ne cessent de croître. Vers la grande Chine se tournent aujourd'hui les regards des peuples du monde et des Etats souverains épris de paix et de liberté qui cherchent une amitié et un soutien sincères dans leur lutte pour édifier une vie indépendante.

124. Le temps a confirmé au mieux la justesse des appréciations que notre parti et notre gouvernement ont données de la force et du rôle de la grande Chine socialiste dans le monde. Il a démontré que nos appréciations n'étaient pas de la simple propagande, mais l'expression d'une grande réalité, l'expression de nos justes points de vue marxistes-léninistes sur le développement mondial.

125. Le jour est déjà venu où devant cette grande réalité, à la suite de la politique révolutionnaire résolue de la République populaire de Chine, de nombreux Etats du monde se sont vu obligés de changer d'attitude envers elle. Finalement convaincus qu'on ne pouvait plus avancer en ignorant le colosse chinois, que la politique que leur dictait l'impérialisme américain conduisait à une impasse, et songeant aussi à leurs intérêts nationaux, de nombreux pays ont commencé à reconnaître, l'un après l'autre, la République populaire de Chine et à établir des relations diplomatiques avec elle. Ces manifestations de réalisme dans

l'attitude de ces pays à l'égard de la République populaire de Chine montrent clairement que la politique hostile, à courte vue, antichinoise des Etats-Unis d'Amérique a subi une lourde défaite sur un des points clefs. Cela prouve que les Etats-Unis ne sont en mesure ni d'isoler la République populaire de Chine, ni même d'empêcher l'accroissement de son influence dans le monde et l'extension de ses relations internationales.

176. Au sein des Nations Unies aussi a eu lieu un revirement notable des forces en faveur de la cause du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes. Il suffit de rappeler le fait, connu de tous, que précisément ici, à cette Assemblée, on a vu augmenter, d'une année à l'autre, le nombre des Etats qui ont voté en faveur des projets de résolution présentés par la République populaire d'Albanie et plusieurs pays coauteurs, projets de résolution que nous avons constamment défendus avec fermeté. Alors qu'en 1968 le résultat du vote était 44 pour et 58 contre, il était, en 1969, 48 pour et 56 contre, et, en 1970, 51 pour et 49 contre, assurant ainsi, en fait, le nombre de voix nécessaire à la solution de ce problème.

127. Dans les nouvelles conditions qui se sont créées, craignant une faillite totale de la politique qu'ils ont pratiquée jusqu'à ce jour à l'égard de la République populaire de Chine et, pour eux, un isolement toujours plus accentué dans cette question, les Etats-Unis ont changé de tactique et, maintenant, ils font semblant d'avoir adopté une nouvelle attitude envers elle. Mais rien n'a changé dans l'essence de leur politique traditionnelle antichinoise du moment qu'ils ne renoncent pas aux obstacles artificiels qu'ils dressent au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU et à l'expulsion immédiate de la clique de Tchang Kai-chek, du moment qu'ils ne retirent pas leurs forces militaires de Taiwan, de cette partie indivisible du territoire chinois, et les navires de guerre de leur VIIème flotte des eaux côtières chinoises. Tels sont les premiers pas indispensables que les Etats-Unis doivent faire.

128. Leur proposition inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sous le titre de "Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies" [voir A/3442] est une nouvelle manoeuvre hostile, un nouvel effort pour réaliser le vieux complot américain des "deux Chines" et légaliser, à travers l'ONU, la séparation de Taiwan de la mère patrie et leur occupation militaire de cette province chinoise. Par leur proposition, les Etats-Unis tentent de désorganiser les travaux de l'Assemblée et de renvoyer à une date aussi lointaine que possible le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. Hier, à la 1950ème séance, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rogers, en déformant ouvertement la réalité, ou en ayant recours à des arguments contradictoires et dépourvus de tout fondement, a encore une fois tenté de jeter la confusion dans cette Assemblée et de créer un écran de fumée pour annuler la politique hostile des Etats-Unis d'Amérique à l'égard du grand peuple chinois.

129. Nous constatons également que les Etats-Unis d'Amérique ne cessent d'exercer des pressions de toutes sortes sur un grand nombre d'Etats afin qu'ils ne votent pas au cours de la présente session, pour le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes et pour l'expulsion de la clique de Tchang Kai-chek, bien que

bon nombre d'entre eux le désirent puisqu'ils estiment de façon réaliste que le monde, la cause de la paix et le progrès même de cette Organisation n'auraient rien à gagner si un fantoche, qui ne représente rien et qui n'est rien d'autre qu'un instrument dans les mains de l'impérialisme américain, continuait de rester ici.

130. Nous sommes convaincus que même les Etats qui, en déterminant leur attitude au sujet de cette question, subissent encore l'influence des Etats-Unis d'Amérique par suite des liens politiques, économiques et militaires qui les rattachent à eux, finiront par trouver la force nécessaire pour repousser le diktat américain et pour se joindre à la majorité des Etats Membres épris de paix. C'est maintenant le moment propice pour qu'ils se comportent avec courage, comme le leur dictent leurs intérêts nationaux eux-mêmes.

131. La République populaire d'Albanie et de nombreux autres pays ont depuis longtemps souligné que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, qui est Membre fondateur de l'Organisation et membre permanent du Conseil de sécurité, est une question simple et claire. Il n'y a qu'une Chine au monde : la République populaire de Chine, Taiwan est partie intégrante de son territoire, et cette partie, le peuple chinois de 700 millions d'hommes est décidé à la libérer. Seul le Gouvernement de la République populaire de Chine a toutes les qualités et toutes les attributions nécessaires pour représenter le peuple chinois et toute la Chine dans les relations internationales et à l'Organisation des Nations Unies. La proposition actuelle du gouvernement Nixon n'est qu'une intervention brutale sans précédent dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, une violation flagrante de la Charte de notre organisation. Le 20 août de cette année, le Gouvernement de la République populaire de Chine a condamné et repoussé avec fermeté cette manoeuvre des Etats-Unis d'Amérique et il a déclaré de manière catégorique :

“Le Gouvernement de la République populaire de Chine n'aura absolument rien à faire avec l'ONU, s'il y apparaît une situation de “deux Chineses” ou d’ “une Chine et une Taiwan”, une situation où le statut de Taiwan reste à déterminer, ou toute autre situation semblable. Cette position juste et solennelle du Gouvernement chinois est inamalgamable.” [Voir A/8470.]

132. Les Etats-Unis d'Amérique et ceux qui leur emboîtent le pas dans leurs manoeuvres hostiles antichinoises doivent sérieusement tenir compte de cette déclaration solennelle. La politique extérieure de la République populaire de Chine est une politique de principe conséquente. La grande Chine socialiste n'a jamais fait et ne fait pas de marchandages sur les principes du marxisme-léninisme qui sont à la base de sa politique. Les peuples du monde en sont profondément convaincus, et l'impérialisme et le social-impérialisme doivent s'en rendre clairement compte. Que personne ne se fasse d'illusions. La stratégie et les tactiques du glorieux parti communiste chinois, guidé par le président Mao Tse-toung, et du Gouvernement chinois sont fondées et édifiées sur les principes du marxisme-léninisme, qu'ils appliquent toujours avec dévouement et auxquels ils se conforment rigoureusement et immuablement dans l'intérêt du grand peuple chinois, du socialisme et de la révolution.

133. La délégation de la République populaire d'Albanie pense que le temps presse, que la présente session de l'Assemblée générale se trouve devant un important moment d'épreuve pour résoudre de manière juste et définitive la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. La seule solution juste de cette question, pleinement conforme à la volonté du peuple chinois et aux dispositions de la Charte, est celle qui est proposée par le projet de résolution présenté à cette session par la République populaire d'Albanie et 21 autres Etats [A/L.630 et Add.1]. Nous invitons les Etats Membres à concerter leurs efforts afin que l'Assemblée générale ne se laisse pas entraîner dans le jeu que veulent mener les Etats-Unis et qu'elle ne sanctionne pas la complicité de l'Organisation dans leur activité antichinoise. Nous les invitons aussi à lutter énergiquement pour la solution complète et juste de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, dans l'intérêt de la défense des droits des peuples et des pays souverains, de la paix et de la sécurité dans le monde. Ce serait sans aucun doute un important pas en avant profitable à l'Organisation des Nations Unies elle-même.

134. L'appréciation objective et réaliste de l'évolution des événements montre que la politique d'oppression et d'agression que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique révisionniste pratiquent pour établir leur domination dans le monde est en train de subir des défaites toujours plus cuisantes sous les coups des luttes révolutionnaires et de libération des peuples. Un rôle important dans ce sens est rempli par la juste politique de la République populaire de Chine, qui soutient et défend les droits des peuples, leur liberté et leur indépendance. C'est une grande contribution dans ce sens qu'apportent également un grand nombre d'Etats souverains, épris de paix et de liberté, quelle que soit leur grandeur. La République populaire d'Albanie considère comme un honneur de se tenir aux premiers rangs des combattants contre l'impérialisme et le social-impérialisme et de soutenir et d'aider, par sa politique juste et de principe, la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance.

135. Pour remédier à la grave situation dans laquelle ils se trouvent, les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques, en même temps que la démagogie et la duperie, utilisent toujours davantage la force brutale; ils s'ingèrent dans les affaires intérieures des autres pays et commettent des agressions armées. A cette fin, ils s'efforcent de faire agir toujours plus les alliances agressives qu'ils ont mises sur pied, qu'ils contrôlent et dont ils se servent souvent contre leurs partenaires eux-mêmes.

136. Mais cela non plus ne diminue en rien leurs difficultés. Au sein de ces alliances agressives, en particulier dans l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie, il n'y a pas d'unité, et ces alliances traversent une phase de désintégration et de décomposition par suite de l'action des forces centrifuges de l'intérieur et des contradictions générales impérialistes et révisionnistes. De nombreux pays membres de ces alliances ne les considèrent plus comme des moyens de défense de leurs intérêts mais comme un instrument dans les mains des deux grandes puissances pour atteindre les objectifs d'une politique d'hégémonie. Nous sommes convaincus que les tentatives toujours plus marquées à

échapper le plus possible au contrôle américain et soviétique s'accroîtront et que les Etats membres de ces alliances ne sacrifieront pas leurs intérêts pour ceux des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

137. Il n'y a pas non plus d'unité dans l'alliance américano-soviétique qui, en fait, existe et agit partout dans le monde et constitue un danger sérieux pour la liberté des peuples, la paix et la sécurité internationales. Il va sans dire qu'une telle alliance, par suite de son caractère impérialiste même, ne peut exister ni se développer sans différends et contradictions inévitables, qui se multiplient ou diminuent selon les conjonctures politiques, en fonction de l'affaiblissement ou du renforcement des positions de chacune des deux grandes puissances, ce qui se traduit clairement dans leurs efforts pour les utiliser au détriment l'une de l'autre, pour saper la puissance et les positions du partenaire.

138. Dans la profonde crise que traversent maintenant les Etats-Unis et l'Union soviétique, le heurt de leurs intérêts prend un caractère plus manifeste et plus acharné. Nous constatons que, pendant que l'impérialisme américain s'efforce de trouver une solution aux problèmes qui l'ont pris à la gorge, les sociaux-impérialistes soviétiques, sans s'écarter de la voie de l'étroite collaboration avec lui pour le compte de leurs intérêts de grande puissance impérialiste, sont devenus plus actifs et ne manquent pas d'exploiter les contradictions qui existent entre les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés. Il y a un sens également dans les visites que font à présent simultanément à l'étranger les principaux dirigeants soviétiques, Brejnev, Podgorny et Kossyguine, et dans l'insistance avec laquelle ils cherchent sans cesse, par des traités et accords et par d'autres moyens, à lier le plus étroitement possible un certain nombre de pays à leur politique impérialiste. Les révisionnistes soviétiques spéculent souvent sur des slogans anti-impérialistes que nous entendons répéter ici aussi par leurs représentants. Mais tout cela n'est qu'une supercherie.

139. Malgré les contradictions toujours croissantes qui surgissent entre eux, les Etats-Unis et l'Union soviétique, en tant que puissances impérialistes, s'unissent lorsqu'il s'agit de la réalisation de leurs plans pour dominer le monde. Ils font l'unité entre eux lorsqu'il s'agit d'opprimer les peuples, de s'opposer à l'influence de la politique révolutionnaire de la République populaire de Chine dans le monde et de préparer la guerre contre elle.

140. Le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha a dit à leur propos :

“Ce qui les unit à présent est plus important pour eux que ce qui les divise. En premier lieu, les deux parties, pour pouvoir survivre, pour maintenir sur pied leurs immenses empires, pour conserver leur position de super-puissances, sont obligées de se rapprocher et de collaborer, de faire de la lutte contre la révolution, le socialisme et les efforts de libération des peuples la base de la défense de leur système, l'espoir fondamental pour la réalisation de leur stratégie d'expansion et d'asservissement.”

141. Ce n'est plus un secret que ces deux puissances ne manquent pas de faire des marchandages, de se partager les zones d'influence et de s'afficher dans l'arène internationale dans des attitudes communes qu'elles cherchent par des

slogans trompeurs à imposer aux peuples et aux Etats épris de paix. Rien qu'au cours de cette année les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu ou sont en train de conclure une série d'accords dangereux et d'ourdir des plans tout aussi dangereux pour les intérêts des peuples et de la paix. Mais les peuples ne peuvent pas accepter que les deux grandes puissances impérialistes se mêlent de leur destinée. Ils n'ont pas besoin du rôle d'arbitres que ces deux puissances veulent s'arroger. Ils sont à même de résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes.

142. A l'heure actuelle, on voit s'intensifier en particulier les efforts des dirigeants soviétiques pour mettre en pratique à tout prix le plan sur la prétendue sécurité européenne. Pour cela, les deux grandes puissances impérialistes ne partent nullement du “soin” et du “désir” de contribuer réellement au renforcement de la paix et à la stabilité en Europe mais plutôt de l'intention de servir l'alliance soviéto-américaine pour établir leur domination sur ce continent, le partager en zones d'influence, préserver leurs intérêts impérialistes en Europe, asservir les peuples d'Europe et créer une tranquillité relative dans cette zone, afin d'avoir les mains libres en Asie et dans d'autres régions du monde. Le complot de la sécurité européenne jouit actuellement aussi des faveurs de la République fédérale d'Allemagne qui, après la conclusion du Traité Moscou-Bonn<sup>5</sup> qui lui a donné la possibilité de se hisser au rang de premier partenaire des deux superpuissances, est en train de jouer, pour son propre compte, un rôle plus actif.

143. La République populaire d'Albanie, en tant qu'Etat européen socialiste et épris de paix, lutte résolument pour une sécurité véritable et durable en Europe et elle est contre la sécurité européenne que veulent imposer les deux grandes puissances impérialistes. Elle n'est pas seule à avoir une telle attitude. Je ne vais pas me mettre ici à énumérer tous les Etats qui, bien que se déclarant en termes généraux pour ce genre de sécurité, en fait, pour différentes raisons, n'affichent pas ouvertement leur véritable attitude mais font de nombreuses réserves sur cette question.

144. Nous comprenons les préoccupations de tous les pays européens qui désirent sincèrement la sécurité et la paix authentiques sur leur continent, mais indépendamment des désirs, en considérant les choses telles qu'elles sont, nous concluons qu'en Europe les conditions nécessaires pour réaliser une chose semblable n'ont pas encore été créées, du moment que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont installé là un vaste réseau de bases militaires et maintiennent leurs troupes dans de nombreux pays européens, du moment que les blocs agressifs de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de Varsovie existent et agissent, et que les problèmes restés en suspens depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'ont pas encore reçu de solution juste et efficace.

145. Les peuples européens ne peuvent se sentir en sécurité lorsque les impérialistes américains comme les sociaux-impérialistes soviétiques suivent une politique de menace et d'ingérence dans les affaires intérieures des pays d'Europe, brandissent des armes, et font souvent des manoeuvres militaires de caractère offensif dans le cadre de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de Varsovie. Pourquoi toute cette démonstration de force, et contre qui

<sup>5</sup> Signé à Moscou le 12 août 1970.

est-elle dirigée, quand le monde entier sait que les Etats-Unis et l'Union soviétique collaborent étroitement entre eux ? Il va de soi qu'ils font tout cela pour intimider les peuples et pour sauvegarder et renforcer leur position d'hégémonie.

146. C'est dans le cadre d'une telle situation que les sociaux-impérialistes soviétiques ne cessent de renforcer leur occupation militaire de la Tchécoslovaquie, malgré leurs déclarations selon lesquelles le danger ouest-allemand n'existe plus, qu'ils tiennent sous le joug les peuples de plusieurs pays d'Europe orientale et qu'ils menacent les autres peuples. Si on les laissait faire, ils pourraient se comporter ailleurs comme ils l'ont fait il y a trois ans en Tchécoslovaquie. Mais si les sociaux-impérialistes s'activaient, comme ils ont tendance à le faire, dans quelque entreprise de même nature contre la Roumanie ou la Yougoslavie, les peuples de ces pays ne demeureront pas les bras croisés et ils se dresseront dans une lutte résolue contre l'agresseur. Dans cette lutte, ils ne seront pas seuls, mais ils bénéficieront de l'appui de nombreux autres peuples. Les révisionnistes soviétiques feraient bien d'en tenir sérieusement compte.

147. Il est donc évident, dans ces conditions, que la convocation d'une conférence européenne sur la sécurité non seulement ne servirait pas les intérêts supérieurs des peuples et des Etats d'Europe épris de paix, mais encore serait un piège dangereux pour eux. Dominée par ces deux puissances, cette conférence ne fonctionnerait pas même comme un forum où pourraient s'exprimer librement et sur un pied de parfaite égalité les véritables sentiments et aspirations des peuples et des Etats européens. Les décisions et les principes concernant la paix, la sécurité et la coopération qui seraient approuvés à une telle conférence resteraient lettre morte. Les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques ne se sont guère souciés des principes bien connus du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, pas plus que des autres accords internationaux, bilatéraux ou multilatéraux lorsqu'ils déclenchèrent leurs agressions armées contre le Viet-Nam, le Cambodge, le Laos, la Tchécoslovaquie et d'autres pays.

148. Les événements de cette année nous renforcent encore davantage dans la conviction de la justesse des appréciations que le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a faites du Traité Moscou-Bonn et des véritables intentions des parties contractantes. Contrairement aux promesses sensationnelles de ses signataires, ce traité n'a rien apporté de bon aux peuples d'Europe. C'est la politique revancharde de la République fédérale d'Allemagne qui en a principalement profité. Ce traité a servi à accélérer les marchandages sur la question de Berlin-Ouest, au cours desquels la direction révisionniste soviétique, dans l'intérêt de la collaboration avec les impérialistes américains et du rapprochement ultérieur avec Bonn, a fait d'importantes concessions qui ont abouti à la conclusion d'un nouvel accord impérialiste aux dépens des droits souverains de la République démocratique allemande et de la consolidation de la paix et des intérêts des peuples d'Europe qui contribuèrent, en versant leur sang, à la victoire sur le nazisme et qui depuis longtemps attendent une solution juste et définitive de cette question.

149. L'Accord sur Berlin-Ouest<sup>6</sup>, en réalité, ne met pas un terme à la situation anormale qui existe depuis 26 années au centre de l'Europe mais, bien au contraire, la prolonge. Il crée des conditions pour l'annexion de Berlin-Ouest par la République fédérale d'Allemagne, encourage les visées annexionnistes de Bonn sur la République démocratique allemande, dont il ne daigne pas tenir compte en tant qu'Etat souverain directement intéressé à cette question. Il a donné une nouvelle impulsion à la collaboration de l'Union soviétique avec la République fédérale d'Allemagne, ce qui a été concrétisé encore mieux par la récente visite de Willy Brandt en Crimée, où il a été traité par la direction révisionniste soviétique comme le représentant de la principale puissance politique en Europe occidentale, avec laquelle les révisionnistes soviétiques veulent harmoniser leurs actions pour réaliser leurs plans d'expansion et de domination sur le continent.

150. En tant que représentants d'un pays méditerranéen, nous ne pouvons non plus passer sous silence la situation qui s'est créée en Méditerranée à la suite de la présence et de l'activité plus intense à la fois de la VIème flotte américaine et des unités de la marine de guerre soviétique qui se comportent ici avec arrogance, comme si elles étaient dans leurs propres eaux territoriales.

151. Les peuples méditerranéens se rendent pleinement compte que les navires de guerre américains qui sont depuis plus de 20 ans en Méditerranée — à des milliers de miles de leurs bases — sont une force de frappe qui sert les projets des Etats-Unis visant à établir leur domination dans cette partie du monde afin d'exercer des pressions, de faire du chantage et des provocations, et d'intervenir, même par les armes, dans les affaires intérieures des pays méditerranéens. Toute l'activité agressive et les actes de guerre très graves accomplis par la VIème flotte de l'impérialisme américain sont encore présents dans la mémoire des peuples de la Méditerranée, surtout dans celle des peuples arabes frères qui, dans bien des cas, en ont été les victimes directes.

152. C'est parce qu'elle poursuit les mêmes buts que la flotte de guerre des sociaux-impérialistes soviétiques a fait également son apparition en Méditerranée, car l'URSS, comme les Etats-Unis, mue par le souci de ses intérêts néo-colonialistes propres, cherche à s'assurer des bases militaires pour s'établir à tout jamais dans le bassin de la Méditerranée et dans l'Adriatique. Elle est maintenant allée si loin dans ce sens que, pour trouver un argument "historico-juridique" justifiant la présence de sa flotte dans les eaux méditerranéennes, sa propagande officielle n'hésite pas à identifier ouvertement les "intérêts" et les "droits" actuels de l'Union soviétique dans la Méditerranée aux visées impérialistes de la Russie tzariste d'autrefois.

153. La présence et les mouvements en Méditerranée de ces deux flottes agressives, qu'elles rivalisent ou collaborent entre elles, menacent la liberté, l'indépendance et la souveraineté des peuples et des pays de cette zone et sont, de plus, tout à fait illégaux et injustifiables, quels que soient les prétextes et les "arguments" auxquels recourent les Etats Unis et l'Union soviétique pour les justifier. Les peuples et les pays méditerranéens épris de paix sont préoccupés à juste titre et s'opposent à bon droit à la

<sup>6</sup> Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

présence devant leurs côtes ou dans leurs ports des flottes des deux grandes puissances impérialistes. La situation qui s'est créée leur impose d'être encore plus vigilants et d'agir avec plus de fermeté pour obliger ces flottes à quitter la Méditerranée.

154. Le déroulement des événements du Viet-Nam et de toute l'Indochine demeure l'exemple le plus clair de la nature profondément agressive de l'impérialisme américain et prouve qu'il est impuissant à soumettre les peuples qui luttent les armes à la main pour une cause juste. L'héroïque peuple vietnamien a infligé aux Etats-Unis d'Amérique, par sa lutte armée, la plus lourde défaite de leur histoire. Ni l'escalade de la guerre au Viet-Nam ni l'extension de l'agression armée au Cambodge et au Laos n'ont amélioré la situation difficile dans laquelle se trouvent les agresseurs américains; au contraire, elles les ont enfoncés plus loin encore dans l'impasse dans laquelle ils se trouvent en Indochine. De même, ils ont vu s'effondrer leurs espoirs fondés sur la tactique de la "vietnamisation" élaborée conformément à la doctrine de Nixon, tactique qui n'est en fait qu'une escalade de l'agression dans toute l'Indochine utilisant également les armées et les régimes fantoches de Saïgon, Pnom Penh, Vientiane, etc. Les efforts des Etats-Unis pour lancer les Indochinois contre les Indochinois ont reçu la réponse qu'ils méritaient de la part des peuples d'Indochine, ceux-ci portant à un niveau encore plus élevé leur unité combattante et leur lutte armée.

155. N'ayant pu faire mettre à genoux par la force des armes le peuple vietnamien et les autres peuples d'Indochine, et vu l'échec de leur complot consistant en une "vietnamisation" de la guerre, les Etats-Unis d'Amérique intensifient toujours davantage leur double tactique. D'une part, ils clament à grand fracas leur désir de paix et, d'autre part, ils poursuivent leurs actions agressives et leurs crimes barbares. Cependant, les tentatives faites par les chefs de file de l'impérialisme américain pour créer l'impression qu'ils souhaitent la "paix" et qu'ils se préparent à quitter l'Indochine ne pourront fléchir la volonté de fer du peuple vietnamien et celle des peuples du Laos et du Cambodge de poursuivre la lutte armée jusqu'à la victoire totale. Les impérialistes américains ne quitteront pas de bon gré l'Indochine, mais c'est par leur lutte héroïque que les peuples indochinois les en chasseront.

156. Les révisionnistes soviétiques portent également une part de responsabilité dans la continuation de la situation créée au Viet-Nam et en Indochine du fait de leur double jeu qui aide en fait les impérialistes américains dans leur agression. Ils mènent, tantôt ouvertement, tantôt par des procédés démagogiques, une activité de sape afin de saboter la lutte armée des peuples indochinois et se livrent à des actions contraires aux aspirations de ces peuples à la liberté et à l'indépendance nationales; ils déploient des efforts immenses pour discréditer, par toutes sortes de calomnies et d'inventions, l'aide internationaliste et multiforme que la République populaire de Chine, l'allié le plus sincère et le soutien le plus puissant des peuples d'Indochine, leur a accordée et leur accordera jusqu'à la libération complète. Leur attitude à l'égard du coup d'Etat réactionnaire au Cambodge et de l'agression américaine contre ce pays souverain a davantage encore démasqué les révisionnistes soviétiques et les a fait apparaître comme de faux amis des peuples d'Indochine. Le maintien des relations avec la clique de Lon Nol, instrument docile des Etats-Unis

d'Amérique, montre toute la fausseté de leurs déclarations prétendant soutenir la lutte des peuples indochinois.

157. Le vaillant peuple du Viet-Nam, uni dans le combat aux autres peuples d'Indochine et bénéficiant du puissant soutien du peuple chinois et de la solidarité de tous les peuples du monde, remportera à coup sûr, en portant jusqu'au bout sa lutte armée, la victoire finale sur les agresseurs américains et leurs valets. Une paix véritable ne régnera au Viet-Nam que le jour où le dernier soldat américain en sera retiré.

158. Bien que plus de quatre années se soient écoulées depuis le déclenchement contre les pays arabes de l'agression armée sioniste-impérialiste, la situation au Moyen-Orient demeure grave et lourde de dangers pour la paix et la sécurité dans cette zone. Les sionistes israéliens poursuivent leur politique d'agression et de guerre; ils commettent contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes des crimes monstrueux; ils s'efforcent, à partir de positions de force, d'imposer leurs conditions; ils continuent d'occuper de larges portions du territoire de l'Egypte, de la République arabe syrienne et de la Jordanie et utilisent les moyens les plus barbares pour les dénationaliser. Ils osent maintenant proclamer ouvertement leurs projets d'annexion de ces territoires en déclarant avec arrogance qu'ils n'ont pas l'intention "de revenir aux anciennes frontières". Il est clair qu'ils ne se comporteraient pas de la sorte s'ils n'étaient pas soutenus par l'aide politique, économique et militaire incessante des Etats-Unis d'Amérique, qui incitent et appuient les convoitises de Tel-Aviv et veulent continuer à voir dans Israël un instrument au service de leurs plans impérialistes au Moyen-Orient.

159. Les Etats-Unis et l'Union soviétique révisionniste se sont efforcés dès le début, et s'efforcent toujours d'exploiter au maximum la situation créée après l'agression de juin 1967, chacun des deux partenaires oeuvrant pour ses propres visées expansionnistes et la réalisation de ses buts néo-colonialistes dans cette zone. Ni l'une ni l'autre de ces deux grandes puissances impérialistes ne veut d'une solution juste et définitive du problème du Moyen-Orient. Elles sont plutôt intéressées à entretenir là-bas un état de tension continu, à cultiver le conflit israélo-arabe, car il leur est ainsi plus facile de pénétrer dans les pays de cette zone et d'y étendre leur influence.

160. Il est évident que la zone du Moyen-Orient est aujourd'hui un point névralgique où se heurtent les intérêts hégémoniques des deux grandes puissances. Mais, étant donné la ferme résistance des peuples arabes contre l'agression et l'ingérence étrangères, ces deux puissances n'hésitent pas à se mettre en collusion et à faire des compromis au détriment des droits souverains des peuples arabes, donnant ainsi satisfaction, ne serait-ce que partiellement, aux prétentions annexionnistes des agresseurs israéliens. On constate aujourd'hui que les émissaires américains et soviétiques font la navette entre leurs propres pays et les pays du Moyen-Orient et qu'à Washington, comme à Moscou et ici, dans les coulisses de l'Organisation des Nations Unies, des propositions de "paix" sont formulées et que se trament des complots pour une "solution partielle", pour le "règlement du problème par étapes", en même temps que s'élaborent des projets pour faire stationner des troupes américaines et soviétiques à proximité du canal de Suez sous le couvert de "garanties internationales".

161. Il y a lieu de considérer comme particulièrement dangereux le complot pour la liquidation de la question palestinienne et pour la destruction du mouvement de libération du vaillant peuple palestinien qui, par sa lutte armée, est devenu un obstacle sérieux pour les agresseurs israéliens et l'exécution des plans impérialistes au Moyen-Orient. C'est un rôle honteux dans la poursuite de ce complot que continue de jouer le régime réactionnaire du roi Hussein de Jordanie en intensifiant la campagne de terreur contre les patriotes palestiniens et en les massacrant, ce qui est un grave défi à la conscience nationale de tous les peuples arabes.

162. Mais les ennemis des peuples arabes feraient bien de ne pas échafauder des rêves chimériques et de ne pas nourrir l'espoir qu'ils peuvent faire ce que bon leur semble au Moyen-Orient. Les peuples arabes ont assez de forces pour anéantir de tels plans et ils y parviendront infailliblement, si grandes que soient leurs difficultés temporaires. Ils n'accepteront pas de solution qui serait contraire à leurs intérêts nationaux supérieurs. Ils savent distinguer les amis véritables, qui les aident sincèrement dans leur lutte, des faux amis, qui leur offrent une aide pour leur lier les mains.

163. La paix et la stabilité dans la zone du Moyen-Orient ne peuvent s'obtenir par des compromis et des solutions partielles machinées par les grandes puissances impérialistes; elles ne peuvent s'obtenir si les agresseurs israéliens ne quittent pas sans condition tous les territoires arabes occupés. Elles ne pourront s'obtenir que par la ferme lutte des peuples arabes. En tant qu'amis sincères de ces peuples, nous avons la certitude inébranlable qu'ils mèneront jusqu'au bout leur juste lutte, qu'ils redoubleront de vigilance, qu'ils sauront déblayer la voie des obstacles et des éléments mis au service des étrangers qui, par leur travail de sape à l'intérieur, créent des brèches dans l'unité des peuples et des pays arabes, qu'ils renforceront et consolideront cette unité en luttant contre les intrigues impérialistes et révisionnistes. Ce n'est qu'ainsi qu'ils feront face aux agresseurs sionistes, qu'ils libéreront les terres occupées et qu'ils réaliseront toutes leurs aspirations sacrées.

164. La République populaire d'Albanie est un pays petit mais qui suit de façon conséquente une politique extérieure indépendante et qui travaille avec persévérance aux côtés des autres Etats épris de paix pour apporter sa modeste contribution au développement positif des événements dans le monde. Nous avons eu de nombreux ennemis — et ils restent encore nombreux —, mais le peuple albanais a su et saura toujours leur tenir tête avec courage, maintenir toujours inviolables la liberté et l'indépendance de la patrie et garantir l'édification victorieuse du socialisme. Grâce à cette politique révolutionnaire et aux justes attitudes qu'elle a gardées et garde à l'égard des problèmes les plus importants de notre époque, la République populaire d'Albanie s'est assurée une solide position dans l'arène internationale et elle représente un facteur de paix et de stabilité dans les Balkans et en Europe. Cela a influé sur l'opinion mondiale de manière favorable à la République populaire d'Albanie, ce qui, ces derniers temps, s'est également manifesté par le fait que de nombreux Etats ont établi des relations diplomatiques avec elle. Cela témoigne du respect qu'ils ont envers sa politique de principe.

165. Guidé par sa politique de paix et de coopération internationale, le Gouvernement de la République populaire

d'Albanie s'est constamment efforcé d'étendre et de développer ses relations avec tous les pays, indépendamment de leur système politique et social, sur la base des principes qui régissent les relations entre Etats souverains, et, dans ce contexte, il a fait preuve de tout le soin voulu pour l'établissement de relations avec les pays voisins et pour l'amélioration de ces relations, conformément à sa politique de bon voisinage. C'est dans cet esprit que nous avons amélioré nos relations d'Etat avec la Yougoslavie et pour cette raison qu'indépendamment des divergences idéologiques irréductibles que nous avons avec les dirigeants de ce pays nous sommes en faveur de l'extension et de l'approfondissement incessants de ces relations, car notre peuple et les peuples de Yougoslavie ont été et sont amis et cela répond aux intérêts de nos peuples. Nous avons établi des relations diplomatiques avec la Grèce. C'était un acte juste et raisonnable, compatible avec les intérêts et les aspirations des deux peuples, acte rendu possible par la politique juste et conséquente du Gouvernement albanais et la bonne volonté dont il a constamment fait preuve, ainsi que par l'approche réaliste de l'actuel Gouvernement grec. Le peuple albanais a toujours nourri des sentiments d'amitié envers le peuple grec et nous désirons développer nos relations avec la Grèce en nous basant toujours sur les principes connus de l'égalité, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du respect sans condition des frontières, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage réciproque.

166. La République populaire d'Albanie sera toujours du côté des peuples et des pays épris de liberté et elle ne ménagera pas les efforts en vue de soutenir puissamment leurs luttes pour conquérir et défendre la liberté et l'indépendance nationale, pour mettre fin à l'oppression coloniale et à la discrimination raciale. Nous condamnons résolument les actes agressifs des puissances impérialistes contre un certain nombre de pays indépendants progressistes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, leurs ingérences dans les affaires intérieures de ces pays et les coups d'Etat qu'elles organisent contre eux, ainsi que le soutien manifeste qu'elles fournissent aux régimes réactionnaires dans divers continents et à la politique raciste de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud. Nous condamnons l'agression armée contre la Guinée déclenchée par les colonialistes portugais avec l'appui de leurs partenaires de l'OTAN, qui a piteusement échoué devant la riposte résolue que le peuple épris de liberté de ce pays lui a donnée. Le peuple albanais salue les importantes mesures que le Chili, le Pérou et d'autres pays d'Amérique latine ont adoptées ces derniers temps pour défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leurs richesses naturelles, en résistant courageusement à l'agression politique et économique de l'impérialisme américain.

167. Le peuple albanais, sous la conduite du Parti albanais du travail, ayant à sa tête le bien-aimé camarade Enver Hoxha, est en train d'accomplir aujourd'hui un travail plein d'abnégation pour le développement et le renforcement continus de sa patrie, a obtenu de grands succès dans tous les domaines et avance avec assurance vers de nouvelles victoires sur la voie radieuse du socialisme.

168. La délégation de la République populaire d'Albanie, guidée comme toujours par la juste politique de principe de son gouvernement, déploiera, à cette session également,



tous ses efforts pour apporter, aux côtés des autres Etats épris de paix, sa contribution à la défense de la grande cause des peuples et de la paix.

169. M. VASQUEZ CARRIZOSA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection par l'Assemblée qui a par cette décision reconnu vos mérites personnels et ceux de votre pays, mais aussi le principe d'universalité que tous les pays d'Amérique latine, dont la Colombie, défendent.

170. Cette année, l'Assemblée générale se réunit sous les meilleurs auspices. Les peuples avaient attendu de longues années la fin de la guerre froide, qui ne semble plus éloignée. En fait, depuis que s'est terminée la seconde guerre mondiale, l'humanité n'a pas connu de paix complète par suite des graves effets du cataclysme de la guerre, non seulement sur le théâtre des opérations, mais dans les autres continents aussi. Aux déséquilibres politiques se sont ajoutés les déséquilibres sociaux et économiques, la misère dans de nombreuses régions et le déplacement d'un nombre considérable de personnes. Comme si tout cela n'était pas suffisant, les désaccords survenus entre les puissances victorieuses ont créé de graves problèmes pour la paix.

171. La naissance des Nations Unies a été entourée de nombreux doutes quant à la capacité de survie de l'Organisation. Cette organisation avait été conçue pour créer une unité d'action entre les grandes puissances, et le Conseil de sécurité devait être l'organe où seraient prises les décisions importantes relatives à la guerre et à la paix. Cette unité une fois brisée, les règles méticuleusement établies dans la froide atmosphère de Dumbarton Oaks ou même à San Francisco pour instaurer un système complet et parfait de sécurité collective mondiale restèrent en l'air. La vie internationale devint beaucoup plus complexe et difficile que les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ne l'avaient imaginé. Nous voyons tous cependant que les grandes failles du fonctionnement politique de l'Organisation sont venues de la dure période de guerre froide qui a caractérisé les 25 dernières années.

172. Nous trouvons donc encourageants les symptômes visibles aujourd'hui d'un dégel de la guerre froide. Il y a des signes évidents d'une réconciliation prochaine en Europe. Il y a la preuve tangible que pourraient être surmontées les divergences qui séparent la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que les Etats de l'Ouest et les autres Etats de l'Est de l'Europe. Il y a aussi un nouvel accord sur Berlin<sup>7</sup> qui fait espérer la disparition du mur qui divise l'ancienne capitale de l'Empire allemand. Il y a enfin une tendance, dans la communauté internationale, à éliminer partout les méthodes de la guerre froide.

173. Dans le même sens, il y a l'annonce du prochain voyage du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Richard Nixon, dans la capitale de la République populaire de Chine. La rencontre des deux nations géantes aura un effet salutaire si elle rapproche l'humanité d'une époque de coexistence réelle entre les peuples. Si grandes que soient les différences idéologiques qui séparent la Colombie du géant asiatique, nous ne pouvons méconnaître ni dissimuler

l'importance de la coopération d'un pays de près de 800 millions d'habitants au sein des Nations Unies. Nous ne pouvons pas non plus oublier toute la mesure dans laquelle cette rencontre peut écarter le danger d'une nouvelle guerre mondiale qui partirait du continent asiatique et serait un effrayant cataclysme atomique.

174. L'annonce de ce rapprochement entre les Etats-Unis et la Chine a causé un changement soudain dans la politique de la planète et nous entrevoyons maintenant l'entrée plus très éloignée de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Dans cette conjoncture, la Colombie veut voir les choses avec réalisme et analyser les faits d'une situation nouvelle. C'est pourquoi nous déclarons qu'il n'y a pas de solution parfaite à un problème difficile. L'admission de la Chine de Pékin, accompagnée de l'expulsion de la Chine de Taiwan, ne saurait être une solution sage ni souhaitable, car elle équivaudrait à l'application d'une mesure punitive à un gouvernement qui a légitimement occupé un siège dans cette organisation. D'autre part, la thèse des deux Chines ne manque pas non plus de soulever des questions d'interprétation juridique de la Charte des Nations Unies quant à la présence de deux gouvernements représentant une seule nation.

175. Entre ces deux possibilités, la Colombie penche en faveur de la seconde, sans que la solution des deux Chines puisse être invoquée à l'avenir comme précédent valable et à caractère obligatoire. Il s'agit d'une solution exceptionnelle pour une situation exceptionnelle elle aussi, et nous ajoutons que les Etats petits et de moindre puissance militaire ne doivent pas être à la merci des décisions particulières des grandes puissances, si celles-ci jugent bon d'infliger à un petit Etat le châtiment de l'expulsion. Nous nous opposons donc, non pas à l'admission aux Nations Unies d'un grand Etat dont la puissance est reconnue en Asie, mais à une procédure d'expulsion par ordre des grandes puissances, qui nous ramènerait aux dures pratiques de la Sainte Alliance de 1815.

*M. Taylor-Kamara (Sierra Leone), vice-président, prend la présidence.*

176. La présence de la République populaire de Chine aux Nations Unies ne saurait entraîner l'expulsion de la République de Chine, dont la capacité de se gouverner librement et d'accepter les obligations de la Charte ne fait aucun doute pour nous. Cette présence d'un nouvel et grand Etat en notre organisation est la conséquence du principe d'universalité que la Colombie a professé; elle traduit la reconnaissance d'une réalité indéniable du monde contemporain. Mais nous n'entendons pas que l'entrée de la République populaire de Chine parmi nous, en tant que nouveau gouvernement représenté ici, puisse changer les principes et systèmes des Nations Unies; au contraire, nous voulons que ce nouvel Etat Membre prenne sa place dans notre système, avec tous les droits et aussi tous les devoirs des membres de l'Organisation.

177. La Colombie affirme catégoriquement que le droit de représentation des Etats comporte un statut semblable au droit de citoyenneté et ne peut être arbitrairement retiré à un membre de la communauté internationale, encore moins au sein des Nations Unies qui reposent sur les principes d'universalité et d'égalité juridique entre les Etats. Le

<sup>7</sup> *Idem.*

précédent ainsi créé ouvrirait une brèche dans la jurisprudence de la Charte des Nations Unies.

178. Nous vivons à une époque de négociations et de contacts entre les nations aux idéologies différentes visant à faire disparaître la guerre froide et à remplacer la méthode de la force pour résoudre les situations capables de conduire les peuples à des conflits à grande échelle. La paix, disaient les Romains, se fait en préparant la guerre — *Si vis pacem, para bellum*. Aujourd'hui, devant le sombre tableau de ce qu'a été la dernière guerre mondiale et la pensée de ce que pourrait être un nouveau conflit armé entre les nations dotées de la plus grande puissance atomique dans le monde, nous formulons autrement le vieil aphorisme et disons plutôt : "*Si vis pacem, para pacem*" — Si vous voulez la paix, préparez la paix.

179. Nous allons vers un monde pluraliste et vers la trêve entre les continents. La guerre faite au nom des idéologies a montré qu'aucune d'entre elles n'a pu unifier l'univers. Nous serons donc contraints d'admettre le pluralisme idéologique et la diversité des doctrines politiques et sociales entre les nations, et d'accepter ainsi intelligemment un fait évident qui caractérise notre époque. Jamais plus qu'aujourd'hui n'ont été nécessaires les principes de la libre détermination des peuples et de la non-ingérence, pierres angulaires de l'ordre international. Sans eux, nous retournerons à la période sombre et tragique d'ingérence des grands pays dans les affaires intérieures des petits qui a si longtemps entaché l'histoire de notre Amérique. Nous aspirons maintenant à une complète coexistence de toutes les nations américaines, sans ingérence d'aucune dans la vie libre des autres.

180. Chaque pays doit avoir le droit de façonner ses propres institutions selon les vœux de ses citoyens choisissant librement par suffrage populaire. Ainsi nous pourrions nous consacrer à la collaboration internationale conforme aux principes que l'Assemblée générale a énoncés en 1970 dans la résolution 2625 (XXV), principes qui méritent d'être répétés ici car ils représentent le suprême espoir de coexistence pacifique légitime de tous les Etats, indépendamment de leurs doctrines politiques et sociales ou de leurs institutions nationales.

181. Par cette résolution, l'Assemblée approuve en fait la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, et comprend les principes suivants : les Etats s'abstiendront, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat; les Etats régleront leurs différends internationaux par des moyens pacifiques; ils n'interviendront pas dans les affaires relevant de la compétence nationale des autres Etats; ils coopéreront entre eux; les peuples sont égaux en droits et doivent disposer d'eux-mêmes; les Etats jouissent d'une égalité souveraine; les Etats rempliront de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées conformément à la Charte.

182. Par conséquent, si nous voulons agir de conséquence avec ces principes, nous devons condamner l'exportation des révolutions et admettre la pluralité des idéologies. L'intervention est un aspect de la guerre froide qui tend à

devenir une politique révolue. Il n'y a rien de plus absurde que l'imposition d'une idéologie par la force des armes. Une conscience hostile à ces méthodes est en train de se créer et d'autres façons de rapports entre Etats apparaissent : les visites de chefs d'Etat se réclamant de doctrines différentes et le dialogue entre Ministres des affaires étrangères, par exemple. Malgré les difficultés rencontrées dans le domaine international, le monde s'oriente vers le dialogue, la compréhension et la solidarité humaines.

183. C'est là, sans aucun doute, la voie tracée par Jean XXIII. Celui qui doit être qualifié de précurseur de la politique d'entente qui se manifeste de façon si évidente en Extrême-Orient et en Europe, c'est bien le Pontife de l'Eglise catholique Jean XXIII. Dans son encyclique "*Pacem in Terris*", cet éminent dignitaire de l'Eglise a esquissé ce que serait une coexistence pacifique véritable entre les peuples, fondée sur l'équilibre réel des droits et des devoirs, le respect des minorités, un ordre juridique en harmonie avec l'ordre moral et le bien commun reposant sur les principes de la justice économique. Voici ce qu'il a dit :

"... il est permis d'espérer que les peuples, intensifiant entre eux les relations et les échanges, découvriront mieux les liens d'unité qui découlent de leur nature commune; ils comprendront plus parfaitement que l'un des devoirs primordiaux issus de leur communauté de nature, c'est de fonder les relations des hommes et des peuples sur l'amour et non sur la crainte<sup>8</sup>."

184. Il serait prématuré de prédire le dénouement de cette nouvelle ère d'entente entre tous les Etats au-delà de leurs particularités nationales. Il est possible que le monde pluraliste dont nous parlons se rapproche de l'idéal que recherchait au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'Etat démocratique avec la coexistence des citoyens. Nous transférons à l'échelle de l'univers ce qui s'est accompli dans les limites étroites de la nation indépendante. La liberté de l'Etat, en tant que groupe social, est aujourd'hui aussi nécessaire que la liberté de pensée du citoyen au début de l'ère démocratique. L'Etat a donc le droit de n'être pas d'accord. Au milieu des grands monolithes que sont les puissances atomiques, il y a les petites nationalités, et la terreur idéologique imposée par les grandes armées est un non-sens à notre époque.

185. La Colombie réaffirme son adhésion aux principes du droit international et à la doctrine des droits fondamentaux de l'Etat; elle y voit une nécessité essentielle de notre temps. C'est là une condition indispensable en cette nouvelle ère de détente et de rapprochements, bâtie sur l'idée que différentes idéologies peuvent coexister dans le monde sans que l'on ait recours à l'occupation de peuples libres, aux mesures désespérées de la guerre, au bombardement ou à l'anéantissement de populations sans défense.

186. Et cette optique a une autre conséquence. La réconciliation en Europe, la diminution des zones de conflit, la tendance à l'élimination de la guerre du Viet-Nam doivent contribuer à la tâche inachevée du désarmement,

<sup>8</sup> Lettre encyclique de S. S. le pape Jean XXIII... sur la paix entre toutes les nations fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté, Typographie polyglotte vaticane, 1963, p. 27.

tout comme l'entrée de la République populaire de Chine dans l'Organisation des Nations Unies.

187. Une conférence entre toutes les puissances atomiques semble maintenant possible et nécessaire avec le concours de ce grand Etat, pour éviter la course aux armements qui pèse si lourdement sur les peuples en voie de développement et sur les pays mêmes qui accumulent ces armements. Le Secrétaire général de l'ONU, voyant avec clarté ce dont le monde a besoin, a proclamé la nécessité du désarmement à la quatorzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine en avril dernier, et a révélé le chiffre alarmant de 200 milliards de dollars comme étant la somme disproportionnée investie annuellement par tous les pays dans l'achat d'armes.

188. La Colombie s'est faite le champion de l'élimination des dépenses militaires inutiles en Amérique latine. Nous avons pensé qu'il est encore possible d'étendre à d'autres armes très complexes l'exclusion contenue dans le Traité de Tlatelolco<sup>9</sup> pour les armes nucléaires sur notre continent. Il n'y a pas de raison que les peuples qui souffrent de la misère et supportent la rigueur d'un effort constant pour sortir de la gangue du sous-développement consacrent des sommes exagérées à l'acquisition d'armements sans rapport avec les nécessités réelles de la défense nationale. En Amérique latine, nous courons le risque d'entrer dans une course aux armements, faute d'accords interdisant les armes très modernes et très coûteuses.

189. Nous ne sommes ni des utopistes ni des visionnaires et nous sommes jaloux des exigences de la défense nationale, mais nous voulons contribuer au développement économique et social de nos pays avec le maximum de nos ressources et de nos possibilités. Faire la course aux armements dans les continents sous-développés, c'est refuser aux hommes ce qui est vital pour eux.

190. Et, avec le désarmement, nous voyons le dur visage de la pauvreté.

191. Chaque année, les pays en voie de développement se plaignent à cette tribune des défauts du commerce international qui ne leur permettent pas de développer leur économie et d'augmenter leurs propres ressources. C'est dans le même esprit que la Colombie le répète, et avec une inquiétude accrue par le tour imprévu qu'a pris la situation monétaire mondiale. Les pays en voie de développement semblaient être les seuls qui souffraient des rajustements monétaires dus au déséquilibre de la balance des paiements; ce phénomène s'étend maintenant paradoxalement aux pays plus riches. Nous sommes en bonne compagnie, bien que les limitations soient plus grandes pour nous, car la crise du système monétaire mondial nous affecte de façon vitale.

192. Cette crise se caractérise par la répartition inégale des réserves d'or et l'impossibilité de maintenir des cours de change rigides. Nous ne saurions alors entretenir l'illusion que rien n'a changé, depuis la dernière guerre mondiale, pour les institutions monétaires et celles du commerce mondial, quand s'écroulent les piliers du règlement moné-

taire de Bretton-Woods. Mais, après analyse des conséquences de ces phénomènes, nous pouvons affirmer qu'il serait injuste, tout à fait contraire à l'urgence de combler la brèche qui sépare les pays riches des pays pauvres, que les déséquilibres monétaires des premiers retombent sur les faibles réserves monétaires des seconds, réserves formées à force d'épargne et de travail constant. Cette nouvelle Décennie pour le développement ne doit pas se transformer en une ère de plus grande déception.

193. Il faut rétablir les mécanismes de consultations dans le domaine économique international, qui semblent s'être détériorés <sup>(10)</sup> grave préjudice de la multilatéralité sur laquelle reposaient en 1944 les statuts du Fonds monétaire international. En réalité, nous assistons à la pratique de deux catégories de règlements monétaires : celui qui permet aux grands pays de faire ce que bon leur semble et celui qui oblige les pays pauvres à se soumettre à une stricte discipline de privations et de pauvreté. Il faut revenir au principe en vertu duquel un pays ne peut, seul, changer par une décision unilatérale la situation monétaire internationale. C'est pourquoi, à propos de la décision prise récemment par les Etats-Unis d'imposer une surtaxe de 10 p. 100 sur leurs importations, l'Amérique latine vient de présenter une réclamation très énergique : elle a adopté une position unifiée et propose, par la voix de M. Rodrigo Llorente, ministre colombien des finances, des solutions à court et à long terme.

194. Bien que ce problème ait déjà été longuement débattu ailleurs, il convient de dire que les Etats-Unis auraient été plus justes envers les pays en voie de développement s'ils les avaient totalement exemptés de la surtaxe, car, au fond, il s'agit uniquement d'une rivalité entre grands exportateurs. Ainsi auraient été accordées avec justice les préférences commerciales qui continuent d'être une mesure indispensable au rétablissement de l'équilibre des échanges. Nous devons nous rendre compte que la situation des pays en voie de développement, qui forment la plus grande partie de la population dans tous les continents, ne s'est pas suffisamment améliorée ces dernières années et qu'elle pourrait empirer si l'on ne remédie pas à cet état de choses.

195. Tout cela doit être orienté, à notre avis, vers l'ouverture de marchés pour nos produits. Dans la stratégie du développement des pays moins riches, ce que M. Raúl Prebisch a appelé l'effort persistant et systématique en vue de vaincre l'étranglement extérieur semble nécessaire. Outre les réformes structurales, l'accumulation de ressources qui leur soient propres et l'augmentation de leur capacité technique, l'éminent économiste observait, dans une étude sur l'Amérique latine publiée sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement<sup>10</sup>, que nos pays dépendraient, dans les années à venir, des exportations nouvelles.

196. Dans ces conditions, le problème du commerce mondial prend des proportions chaque jour plus grandes et plus angoissantes pour les pays en voie de développement qui dépendent de leurs exportations pour faire avancer leurs plans de progrès. Le dilemme, pour ces pays, est d'exporter ou de souffrir de la pauvreté; celui des grandes puissances est

<sup>9</sup> Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, 1968, No 9068).

<sup>10</sup> R. Prebisch, *Transformación y desarrollo: la gran tarea de América Latina* (Mexico, 1970).

de répartir leurs gains ou d'admettre l'aggravation du désordre mondial.

197. Au cours des sessions ordinaires antérieures de l'Assemblée générale, la Colombie a présenté certains aspects d'une révision concrète de la Charte des Nations Unies. Nous connaissons parfaitement les graves et grands problèmes d'ordre politique qu'impliquerait une révision générale de la Charte de San Francisco – révision que mon pays n'a préconisée que pour des questions très précises, telles que le problème de l'universalité et l'admission de nouveaux Membres aux Nations Unies.

198. Il nous semble que les institutions prévues par la Charte sont susceptibles d'être perfectionnées. En premier lieu, nous aimerions voir utilisés plus souvent, pour consolider la paix, les accords régionaux de sécurité collective. L'expérience a prouvé que le Conseil de sécurité est, dans la plupart des cas soumis à son examen, paralysé par des obstacles politiques dus à l'antagonisme des grandes puissances; il est donc nécessaire de rendre plus souple l'application de l'Article 53 de la Charte.

199. A San Francisco, l'on pensait que les accords régionaux constitueraient une exception dangereuse aux règles générales de la sécurité collective et il a fallu livrer une bataille dialectique pour établir la compatibilité entre la Charte et les règles du système interaméricain. Nous observons aujourd'hui le phénomène inverse. Personne ne met maintenant en doute l'avantage qu'il y a à s'adresser avant tout aux pays directement intéressés de la région du conflit.

200. Les accords régionaux de sécurité collective sont le meilleur instrument de coordination dont disposent les pays directement intéressés pour résoudre les problèmes internationaux avant d'en saisir le Conseil de sécurité.

201. En deuxième lieu, la Cour internationale de Justice doit jouer un rôle plus actif dans le maintien de la paix. Le Statut de ce haut tribunal prévoit une compétence restreinte pour les cas que les parties lui soumettraient, ce qui a entraîné d'importantes lacunes qui ont enrichi la jurisprudence internationale. Mais les questions exclusivement juridiques et l'interprétation des traités, qui ont constitué le thème principal des débats de la Cour, ne doivent pas être la seule chose dont s'occupe cet organisme judiciaire. S'il était impossible d'étendre la compétence du haut tribunal international aux questions de paix, comme l'a déjà proposé la Colombie et comme je l'ai dit de cette même tribune l'an dernier [1846<sup>ème</sup> séance], il serait judicieux de songer à une compétence spéciale pour la garantie des droits de l'homme dans le monde.

202. La Cour internationale de Justice, en tant qu'entité protectrice des droits de l'homme, jouerait alors un rôle fondamental dans l'un des domaines du droit international où l'on peut bénéficier déjà de la précieuse expérience acquise par la Cour européenne des droits de l'homme créée par certaines nations occidentales. Cette compétence serait soumise à l'acceptation des Etats et donnerait petit à petit naissance à une nouvelle jurisprudence sur l'application des accords internationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme; sinon, ces accords courent le risque de rester un pieux manuel de bonnes intentions sans application réelle.

203. Les Nations Unies ont une question grave à l'étude : le droit de la mer. La Conférence de 1973, convoquée par l'Assemblée générale en vertu de la résolution 2750 (XXV), est activement préparée, mais il faut encore faire un examen approfondi des sujets très vastes qui lui ont été confiés. En fait, cette conférence doit s'occuper de l'ensemble des problèmes du droit de la mer, depuis la largeur des eaux territoriales jusqu'au régime international des fonds marins, sans oublier les questions connexes du plateau continental, de la zone contiguë, et de la pêche et de l'exploitation des ressources des mers.

204. A la dernière session de l'Assemblée générale, la Colombie a préconisé la convocation de cette conférence et se sent obligée d'appeler l'attention sur la nécessité d'établir un plan de travail rigoureux qui permettrait à la Conférence d'adopter des décisions mûrement réfléchies. Peut-être la meilleure façon d'obtenir des résultats positifs consisterait-elle à ne pas prétendre discuter de tous les sujets en même temps, mais à échelonner les problèmes en diverses étapes ou sessions d'une conférence qui pourrait s'étaler sur plusieurs mois, ou même sur deux années consécutives. Il vaut bien mieux avancer en se donnant le temps de réfléchir plutôt que de brûler les étapes et tout examiner en une seule session.

205. Les problèmes auxquels nous devons faire face en matière de droit de la mer ont une très grande portée. Il y a d'une part la question du régime international du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale. La Déclaration de principes adoptée en 1970 par l'Assemblée générale dans sa résolution 2749 (XXV) représente un progrès certain qui permettra de donner forme à la nouvelle notion de "patrimoine commun de l'humanité" appliquée aux fonds marins. Aux termes de la Déclaration, cette zone ne devra être soumise à la souveraineté d'aucun Etat et restera ouverte à l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques. Toutes les activités organisées dans cette zone seront soumises à un régime international. On a déjà fait beaucoup de chemin au cours du premier examen de cette question par le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, sous sa forme élargie, qui a étudié divers projets de résolution, dont l'un, présenté par la Colombie et 11 autres pays latino-américains, prévoit une autorité internationale des fonds marins dotée de l'autonomie voulue pour entreprendre l'exploration scientifique des fonds abyssaux et leur exploitation.

206. D'autre part, il y a les questions restées en suspens depuis les deux premières conférences des Nations Unies sur le droit de la mer, qui ont eu lieu en 1958 et en 1960. En vérité, les quatre conventions approuvées en 1958 ont constitué la codification la plus ambitieuse des lois de la mer que l'on pouvait imaginer à l'époque de John Selden et de Grotius et elles sont la base du droit maritime international de notre époque. De plus, il est indubitable que les grands progrès de la technique et de la science ont soulevé des questions nouvelles que l'on n'envisageait pas en 1958. Même l'exploitation conjointe des fonds marins exige une plus grande précision des notions relatives à chacune des quatre conventions adoptées cette année-là sur la mer territoriale, le plateau continental, la haute mer et les zones de pêche, et la conservation des ressources vives de la mer.

207. La Colombie est convaincue qu'il faut absolument arriver à d'importants accords qui assureraient le succès de la prochaine conférence et, à ces fins, suggère les principes suivants :

a) Tout Etat pourra jouir librement des espaces marins et sous-marins de la mer adjacente à ses côtes et qui doivent être considérés comme une prolongation de son territoire;

b) Il existe des limites raisonnables à la fixation souveraine de l'intérêt primordial de l'Etat dans les espaces marins et sous-marins adjacents à ses côtes, car on ne peut empêcher le *jus commune nationis* ni gêner le progrès commun de l'humanité :

c) La communauté internationale doit fournir une garantie à l'Etat et le protéger contre l'usurpation indue de ses richesses marines et sous-marines, en vertu du principe du droit maritime international de l'*uti possidetis maris* analogue à celui qui prévaut dans les nations hispano-américaines pour leurs territoires nationaux.

208. D'autre part, nous pensons qu'il faut établir une distinction entre la mer territoriale et la mer patrimoniale. Les différences qui ont surgi dans le droit maritime international sont en grande partie dues à une utilisation erronée de la mer territoriale destinée à couvrir les nécessités de type économique de notre époque, alors qu'il est plus approprié d'utiliser à leur sujet la notion nouvelle de mer patrimoniale. Il s'agit de la zone de souveraineté exclusive sur la mer, l'espace aérien et le sous-sol marin, traditionnellement reconnue à un Etat côtier. C'est une vieille institution du droit international dont l'origine remonte au Moyen Age et qui a toujours été expliquée par ce que Pradier Fodéré appelait "la ligne défensive du territoire".

209. Cette notion est bien enracinée dans les coutumes juridiques de l'humanité, mais dans le cas des pays d'Amérique latine qui ont adopté des limites très larges pour les eaux territoriales, il faut se demander s'il est juste que l'Etat jouisse de la faculté illimitée de fixer la largeur de ses eaux territoriales jusqu'à une distance qui pourrait fermer les voies de communication des autres Etats. Le *jus commune nationis* dont parlait Francisco de Vitoria reste une nécessité vitale de nos jours et si on laisse à l'Etat le droit de fixer comme il l'entend la largeur de ses eaux territoriales, ou de les étendre jusqu'aux côtes d'un autre Etat dans les golfes ou détroits, l'on mettra ainsi en danger la liberté de communication sur les mers.

210. Au cours des deux dernières conférences des Nations Unies sur le droit de la mer, on est arrivé à un consensus pratiquement universel sur la largeur maximale de 12 milles marins pour la mer territoriale, ce qui en somme est suffisant pour assurer dans des conditions normales la surveillance des côtes. Par conséquent, avec les armes ultra-modernes et, disons-le, avec les fusées intercontinentales, les notions médiévales sont dépassées, et si les pays de moindre puissance militaire veulent absolument élargir la mer territoriale de façon arbitraire, les grandes puissances pourraient parfaitement fermer les mers en appliquant simplement le principe du publiciste Bynkershoek, qui proclamait que la souveraineté terrestre se termine là où prend fin la force des armes : *Potestas terrae finiri ubi finitur armorum vis*.

211. Dans cette dispute on a confondu les eaux territoriales, qui doivent aller jusqu'à 12 milles marins, et la mer patrimoniale, qui commence à apparaître dans le droit international comme étant la zone où l'Etat côtier détient des privilèges spéciaux pour explorer et exploiter les ressources marines et sous-marines. La mer patrimoniale est de nos jours ce que les eaux territoriales étaient au Moyen Age : la conséquence de nécessités biologiques et économiques et du besoin de défendre les ressources, et aussi une façon de compenser la pauvreté de beaucoup de régions ou le manque de plateaux continentaux par la faculté exclusive d'exploration et d'exploitation de la mer et des éléments de toute espèce qu'elle contient.

212. La mer patrimoniale pourrait avoir 200 milles de large ou même davantage, alors que les eaux territoriales ne dépasseraient pas 12 milles de largeur maximale. Les privilèges spéciaux dont elle ferait l'objet devraient être la matière d'une convention spéciale qui unifierait le droit portant sur la zone contiguë et le plateau continental. Nous arriverions ainsi à un compromis raisonnable entre l'ancien et le nouveau, entre les 12 milles et les 200 milles que demandent certains pays; entre les Etats qui soutiennent qu'on ne peut élargir indéfiniment les eaux territoriales par des mesures unilatérales et ceux qui défendent la notion contemporaine de l'intérêt économique de l'Etat appliqué au régime juridique de l'océan. La source d'unité serait le désir d'éviter la fermeture des mers ouvertes.

213. A l'universalité des principes du droit de la mer, il faut ajouter la nécessité d'admettre le caractère régional des solutions trouvées pour chacune des mers considérées séparément. Il n'en va pas de même pour l'océan Pacifique aux distances infinies que pour la mer des Caraïbes ou la Baltique. La Colombie pense qu'il faut que les Caraïbes arrivent à un accord régional qui porterait sur tous les Etats qui possèdent des îles ou un littoral, quel que soit leur statut national. C'est le seul moyen que nous ayons de résoudre les questions particulières qui se posent dans les espaces étroits des Caraïbes, où aucun Etat ne pourrait tracer la limite de ses eaux à 200 milles sans empiéter sur les eaux d'autres Etats.

214. Les accords maritimes régionaux faciliteront la tâche, très complexe certes, de la future conférence internationale sur le droit de la mer. Une conférence régionale des pays des Caraïbes visant à trouver des formules spéciales dans cette mer pleine d'îles serait une bonne chose, nous le répétons, à titre d'étape préparatoire de la conférence universelle.

215. Si, dans le Pacifique et dans l'Atlantique, on est arrivé à une formule spéciale de 200 milles, il ne serait pas impossible d'aspirer à en trouver une autre plus appropriée pour les Caraïbes, la Baltique, le golfe Persique et la mer Rouge.

216. Universalisme et régionalisme ne sont pas incompatibles quant aux aspects politiques et de sécurité, et c'est là que réside la possibilité d'une solution aux problèmes de la mer.

217. Qu'il me soit permis, pour conclure mon discours, de faire l'éloge de notre secrétaire général, U Thant. Des années durant, il a été directement responsable du sort des

Nations Unies. Il a tenu entre ses mains les renseignements relatifs à des moments graves de l'humanité, et si aucun de ces derniers n'a fini par un affrontement, cela a tenu en grande partie à la sérénité, au savoir-faire et à l'habileté de ce grand homme d'Etat du continent asiatique. Sa sérénité a été un modèle de sagesse internationale, sagesse loin d'être dépourvue d'énergie. Sur la guerre du Viet-Nam et d'autres conflits qui ont ravagé d'autres régions, U Thant a fait des déclarations catégoriques et a adressé des conseils aux grandes puissances.

218. Etant donné l'élection proche d'un nouveau Secrétaire général des Nations Unies, l'Amérique latine demande

le droit et l'honneur d'élire un citoyen de son continent. L'Europe et l'Asie ont exercé ce droit. Rien de plus naturel que l'Amérique latine obtienne que cet honneur et cette responsabilité reviennent à une personnalité de son continent.

219. La Colombie fait des vœux très fervents pour que l'ONU puisse être une organisation de paix, de droit et de justice d'une humanité qui espère encore et a foi en les principes de la Charte de San Francisco.

*La séance est levée à 13 h 35.*